

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Compte-rendu intégral
Réunion de proximité
du vendredi 27 avril 2018 à Mana

SALLE / ADRESSE : Pôle enfance jeunesse
Mana

PARTICIPANTS : 140 personnes

DÉBUT > FIN : 18h15 à 21h37

QUESTIONS-REPNSES : 11 questions

PRISES DE POSITION : 18 prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public :

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Maître d'ouvrage

Christian CLAUDON, directeur du développement

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires

Jean-François ORRU, directeur des relations extérieures

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

"LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC A SUPPRIME CERTAINS PROPOS DE CE VERBATIM, CEUX-CI FAISANT ETAT D'ATTAQUES ET D'INSULTES CONTREVENANT AUX PRINCIPES DE LA CHARTE DE MODERATION DU DEBAT PUBLIC."

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Si les personnes veulent bien s'installer, nous allons bientôt pouvoir commencer cette réunion. Approchez, ceux qui sont encore dans l'entrée. Venez vous installer, il y a encore de la place.

Je signale que s'il y a des personnes qui réservent leur droit à l'image et qui ne souhaitent pas être filmées ou photographiées, ils peuvent se mettre dans l'autre partie du dispositif où en principe des photos ne sont pas prises, car nous sommes photographiés, filmés et enregistrés pour les besoins du débat public, ce qui nous permet de tenir un *verbatim* complet de toutes les séances et de garder des traces de la séance. Il y a encore des personnes debout. Si chacun veut bien s'asseoir maintenant, nous allons commencer incessamment. Il y a encore de la place ici.

Nous allons démarrer cette séance. Je remercie de leur accueil les élus et les habitants de Mana. Je vais d'abord demander au maire adjoint ici présent de bien vouloir nous accueillir.

Maurice MARCLOREN, adjoint au maire de Mana

Messieurs, Mesdames les membres de la Commission, cher Mananais, chères Mananaises, cher public, nous sommes heureux de vous accueillir ici, à Mana, ce soir pour ce débat. Nous sommes fiers que ce débat puisse se tenir ici, parce que pour moi il est tout de même essentiel qu'il puisse y avoir un débat autour de la question. Nous espérons que les travaux seront fructueux ce soir. Je vous remercie encore.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur le Maire. Je vais d'abord présenter aussi rapidement que possible le contexte dans lequel se tient ce débat public. Je suis Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public. J'explique dans une seconde ce qu'est la Commission particulière du débat public. Ce débat public répond à une obligation légale qui pèse sur les porteurs de projet d'une certaine importance : projets d'infrastructures, projets d'équipements industriels, aux termes du Code de l'environnement. Des projets suffisamment importants doivent en principe donner lieu à une saisine de la Commission nationale du débat public, dont je suis membre, qui est une autorité administrative indépendante, qui décide s'il y a lieu ou non de tenir un débat public.

En l'espèce, la fédération Nature environnement a fait cette demande après que le maître d'ouvrage a lui-même interrogé la Commission nationale du débat public, mais initialement pour une concertation. Et cette commission a, aux termes des textes applicables, décidé de l'organisation de ce débat.

Lorsque la Commission nationale du débat public décide la tenue d'un débat sur un projet, elle met en place ce que l'on appelle une Commission particulière, c'est-à-dire un ensemble de personnes chargées d'organiser et d'animer le débat. Je suis le Président de cette Commission particulière, membre de la Commission nationale. Mme BRÉVAN ici présente est également membre de la Commission nationale et membre de la Commission particulière. Et sont par ailleurs membres de la Commission particulière M. Jean-Claude MARIEMA, qui est ici ; M. Éric HERMANN qui est ici. Et nous avons malheureusement deux absents, mais qui ont de bonnes excuses, si je puis dire : Yunaluman THÉRÈSE et Victor BANTIFO. Tous les membres de la Commission particulière sont neutres à l'égard du projet et la Commission est indépendante tant du maître d'ouvrage que des autorités administratives de l'État.

En termes d'organisation, nous avons prévu plusieurs sortes de réunions publiques. Certaines se sont déjà tenues au début du mois d'avril, à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne, et en particulier les réunions générales d'ouverture. Nous tenons ici, au plus près des populations concernées, d'autres réunions également de portée générale, mais que nous appelons réunions de proximité, car nous venons au plus près, au contact des personnes concernées. Nous étions avant-hier à Awala-Yalimapo, hier à Apatou et ce jour à Mana.

Nous tenons par ailleurs d'autres types de réunions que nous appelons des ateliers thématiques. Pourquoi ateliers thématiques ? Lors des réunions générales, nous abordons de nombreuses questions, mais n'avons pas nécessairement le temps de les approfondir. Ces ateliers sont donc destinés à approfondir plus particulièrement certains sujets qui tiennent à cœur, et en particulier ceux qui se sont révélés au cours de l'enquête préalable que nous avons réalisée au mois de février auprès de la population, sur les questions d'environnement, sur les questions d'emploi et de formation, sur les questions économiques et de retombées d'effets économiques sur la Guyane d'un projet de cette nature. Deux ateliers se sont déjà tenus, l'un à Saint-Laurent-du-Maroni, l'autre à Cayenne. Et nous en tiendrons trois autres au mois de mai à Saint-Laurent-du-Maroni. Puis en juin, au terme d'un dernier atelier à Cayenne, nous aurons ce que nous appelons des séances d'audition au cours desquelles les personnes qui le souhaitent, qui doivent évidemment s'inscrire pour ce faire, ou les organisations qui le souhaitent, pourront développer de façon plus importante leurs arguments dans un cadre qui n'est pas un cadre de discussions questions / réponses, mais de simple présentation des prises de position.

Voilà l'ensemble du débat public. Lors d'une séance de cette nature, je le répète, c'est enregistré. Nous publions d'ailleurs le *verbatim*, c'est-à-dire le compte-rendu exhaustif de ce qui se dit lors de ces séances. Il est donc important que les personnes puissent se présenter, se lever et exprimer aussi clairement que possible et dans un micro – parce que si ce n'est pas dans un micro cela ne sert à rien, puisque nous ne pouvons pas ensuite le saisir au *verbatim* – leurs questions ou leurs observations. Ce n'est pas nécessairement des questions, cela peut être bien sûr des observations.

Nous avons ouvert la possibilité – ce n'était pas le cas au début, mais nous avons apporté cette modification ; elle a été peu utilisée jusqu'à présent, mais je l'indique tout de même – de façon à permettre à tout un chacun d'avoir le droit à la parole – certains se sont plaints de n'avoir pu l'avoir dans certaines des réunions précédentes – en posant des questions par écrit. Si certains le souhaitent, il y a donc de petits formulaires à votre disposition. Et nous avons des hôtes et hôtesse qui peuvent récupérer ces formulaires et les amener ici pour que nous puissions ensuite, entre des questions orales, faire état de ces questions écrites. C'est une faculté.

Sur ces questions, les membres de la maîtrise d'ouvrage se présenteront ensuite, puisqu'ils auront dans un instant à présenter leur projet. Nous vous proposons au cours de cette séance, comme nous l'avons fait au cours des deux réunions précédentes, de décomposer la réunion en deux parties : une partie où sera présenté l'ensemble du projet et ses implications en termes d'emploi ; s'ouvrira ensuite une phase questions / réponses, avec un débat dans la salle. Et une deuxième partie où seront examinées et présentées plus particulièrement des questions relatives à l'environnement et des questions relatives aux besoins en énergie du projet, car c'est un des éléments qui est apparu important pour un certain nombre d'observateurs.

Avant de passer à la présentation du projet, je souhaite vous interroger sur le point de savoir si vous avez des questions sur l'organisation du débat. Je parle bien de l'organisation. Nous ne sommes pas pour le moment sur la question de fond. Oui, Monsieur ?

Michel SERVIER, Citoyen

Bonsoir. Je m'appelle Miche SERVIER. Comme vous répétez chaque fois les mêmes choses, pour les personnes qui n'étaient pas là...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je m'en excuse une nouvelle fois auprès de nos habitués.

Michel SERVIER, Citoyen

Non, mais je ne vous en fais pas le reproche. Mais je vais du coup faire la même chose, c'est-à-dire répéter ce que je dis dans les autres séances. Là, nous ne sommes pas dans la configuration de ce que je pourrais appeler un débat. Nous sommes plutôt dans la configuration d'une conférence de la Montagne d'Or, qui vient nous apprendre des choses sur son projet et qui vient aussi faire sa petite étude marketing pour savoir ce qui pourrait être acceptable pour la population en fonction des questions qu'elle va poser, des inquiétudes qu'elle a, etc.

Je remarque aussi par ailleurs que vos questions qui avaient été posées au départ n'étaient pas neutres du tout puisqu'il s'agissait plus de savoir ce qui pouvait être adapté pour que le projet soit acceptable par la population, que véritablement un débat de haut vol sur le fait de savoir si nous

avons besoin d'or en Guyane, si nous avons besoin de cette forme-là de développement, enfin quelque chose qui élève le débat, pas quelque chose qui reste dans les intérêts de la Montagne d'Or.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, un petit point, je donnerai la parole à M. ORRU dans une seconde. Je rappelle que le débat public – c'est inscrit dans les articles du Code de l'environnement – porte y compris sur l'opportunité du projet, pas seulement sur les voies d'amélioration du projet. Il est tout à fait question de l'opportunité du projet. Sachant que s'agissant de la filière aurifère, nous aurons l'occasion, puisque cela fait partie du contexte, de nous interroger sur l'avenir de la filière aurifère en Guyane. Cela fait précisément partie des questions que nous pourrions approfondir dans un des ateliers thématiques à venir. M. DUBOILLÉ ?

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de question

Merci de me donner la parole. Michel DUBOILLÉ, je suis le porte-parole du mouvement « Or de question », comme l'indique mon T-shirt, pour ceux qui pourraient ne pas le savoir. Je me présente sur cette organisation, comme la trouvant antidémocratique, n'étant pas du tout à la hauteur de ce que nous pouvons attendre d'un débat dit public, qui concerne l'ensemble du territoire. Merci à vous, Monsieur le Maire, de nous accueillir dans votre commune qui fait partie de ce territoire guyanais.

Pourquoi dis-je cela ? Aujourd'hui, et jusqu'à présent, tous les débats publics qui se sont tenus à Saint-Laurent, à Cayenne et à Awala nous ont permis à nous, en tant qu'opposants à ce projet, dans le cadre d'une équité et d'un équilibre permettant le débat, de présenter un mini film avec une intervention d'un Surinamien, qui a l'expérience des mines au Surinam, et en particulier certaines mines dont nous parlons. À ce titre-là, notre présentation représente 20 minutes sur 3 heures, alors que la présentation du groupe CMO va prendre 35 à 40 minutes. Nous ne demandons pas d'avoir 35 ou 40 minutes, mais nous pensons que ce que nous voulons vous présenter est de mise pour vous permettre de bien comprendre les risques non seulement environnementaux, sanitaires, économiques, qui se présentent à vous dans ce projet-là. Nous souhaitons et voulons, dans ce cadre d'équité d'information, par rapport aux éléments qui ont été donnés dans les trois autres communes, à l'exception d'Apatou où, parce que le maire a voulu faire un débat qui était orienté ostensiblement en direction de la Montagne d'Or, il nous a interdit de pouvoir passer ces éléments qui étaient contradictoires avec le projet de la Montagne d'Or... Je le dis, c'est un déni de démocratie. C'est un déni d'information, parce que vous avez le droit à la même information sur l'ensemble de ce territoire : à Mana, à Cayenne, à Saül, n'importe où, nous avons le droit à la même information. Et il n'est pas normal que l'on nous interdise cette chose-là.

M. PEYLET, en tant que représentant et directeur de cette Commission, je vous demande de bien nous autoriser à nous donner 20 minutes pour présenter non seulement les 10 minutes de film et les 10 minutes de présentation. Nous vous remercions par avance.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est bien noté. Monsieur le Maire, vous souhaitez prendre la parole.

Maurice MARCLOREN, adjoint au maire de Mana

M. DUBOILLÉ, je ne m'oppose pas à ce que vous puissiez passer ce film, mais la décision revient au Président de la Commission.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, nous présenterons ce film. Le fait est qu'hier soir, à Apatou, les élus municipaux avaient une prise de position que j'ai cru devoir respecter. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas de difficultés pour présenter ce film. Enfin, c'est un extrait. 10 minutes, nous avons dit. Parce qu'il y a en fait le film de 10 minutes, et 10 minutes pour la présentation du Monsieur du Surinam, dont j'ai oublié le nom, qui est un extrait. Enfin, nous en parlerons tout à l'heure, puisque nous le présenterons en début de deuxième partie, si vous le voulez bien. Sommes-nous d'accord ?

Je rappelle d'une part que le maire d'Apatou a proposé au collectif « Or de question » de venir présenter ce film dans une réunion particulière. Ce n'est pas moi que cela regarde. J'indique aussi que ce film est accessible à tous sur le site internet – j'ai oublié de parler du site internet du débat public.

Souhaitez-vous revenir sur ce point, Monsieur ?

Franck APOLLINAIRE, Citoyen

Introduction en kali'na

Bonsoir à tous. Je suis Franck APOLLINAIRE, par rapport aux modalités du déroulement de cette réunion de proximité, en effet pour ceux qui étaient absents lors de la réunion générale de lancement à Saint-Laurent-du-Maroni, j'ai cru comprendre qu'une bonne fois pour toutes, la diffusion d'une dizaine de minutes avec prises de parole après était actée pour tout le processus, jusqu'à la fin justement de ce débat public.

Autre chose : par respect, par principe et par anticipation, cette fois-ci, je demanderai à vous, Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public, de demander à l'équipe Montagne d'Or de présenter l'ensemble de son personnel ici présent par un geste qui ira très vite, de se lever tout simplement. C'est un principe d'anticipation.

Et dernier point, je voudrais saluer, parce que c'était très bien marqué « accueil républicain » par le représentant, l'adjoint au maire, de Mana, qui s'est très bien passé. Je pense que pour le reste, cela se passera bien. Il nous appartient, en tant que citoyens et citoyens responsables – un peu plus tard je le ferai – de nourrir également ce qui s'est passé hier dans la commune d'Apatou. Mais cela sera pour plus tard. Pour le moment, je reste ici. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Dont acte. De nouveau, Monsieur ?

Michel SERVIER, Citoyen

Juste pour rappeler qu'il n'y a pas plus tard que deux jours vous nous disiez à propos d'une question sur les probables pressions qu'il y aurait eu de la CTG, de la part du Président de région, vous étiez neutres et indépendants. Apparemment, il suffit qu'un maire vous demande de faire l'inverse de ce que vous faites d'habitude pour que vous cédiez à la pression. Donc, nous pouvons nous demander si la parole que vous nous avez donnée il y a 2 jours est valable ou pas. Je vous remercie.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, il s'agissait du maire de la commune d'accueil, c'est très différent. Nous ne recevons aucune pression de la part des élus du territoire. Je l'affirme de nouveau. Nous allons maintenant passer à la présentation du projet. Comme il l'a été demandé, mais je pense qu'ils l'auraient fait, les représentants de la Compagnie Montagne d'Or se présenteront. Je leur laisse la parole.

Jean-François ORRU, Directeur relations extérieures, Montagne d'Or

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Maire adjoint, habitants de Mana, merci de nous accueillir ici ce soir et nous donner l'opportunité de vous présenter le projet et toutes les composantes du projet Montagne d'Or.

Dans le cadre de la consultation que nous avons commencée depuis 2014, c'est un processus qui se continue. C'est un jalon, le débat public. Dans les étapes de ce débat public qui se terminera en juillet, la Commission fera un rapport. Le maître d'ouvrage, donc la Compagnie Montagne d'Or, aura deux mois pour réagir à ce rapport, et donc décider ou non de poursuivre le projet. Ce jalon vraiment une étape de consultation.

Je m'appelle Jean-François ORRU, je suis le directeur des relations extérieures pour la Compagnie. Ce soir, je serai avec mes collègues, Mme ROY, directrice de l'environnement, et M. CLAUDON, directeur du développement. Nous allons vous présenter les différentes composantes du projet. En soutien sur les aspects réglementaires, le directeur des affaires réglementaires, Alex GUEZ, sera en soutien sur le projet. Les autres employés qui sont ici le sont de leur propre volonté. Ils n'ont pas à être présentés sur une participation volontaire.

La présentation commencera par un petit film qui explique toutes les composantes du projet, un film très court de 3 minutes. Puis, nous ferons une présentation qui commencera sur les aspects généraux du projet, les aspects sur l'emploi, puis dans un deuxième temps l'environnement, l'énergie et l'économie du projet.

Diffusion d'une vidéo

La Compagnie minière Montagne d'Or est une compagnie qui a pris ce nom récemment, en 2016. Elle s'appelait avant la Sotrapmag, qui avait été créée, elle, en 1986, et qui travaillait donc sur le site de Paul Isnard. Aujourd'hui, la société qui est enregistrée au registre de commerce de Cayenne est basée à Rémire-Montjoly. Elle a également deux autres installations, une à Saint-Laurent et le camp d'exploration qui se trouve sur le lieu, à Citron. Aujourd'hui, c'est 26 employés salariés. Nous sommes titulaires de la concession Montagne d'Or. Les droits de cette concession ont été acquis en 1995. Puis, se sont succédés différents actionnaires, dont Guyanor qui a commencé l'exploration dès les années 90, puis Colombus Gold et Nordgold. Aujourd'hui, l'actionariat se divise entre ces deux actionnaires majoritaires, donc Nordgold qui a 55 % et Colombus qui a 45 %. Colombus, société canadienne. Nordgold, société de droit britannique.

L'activité principale de la société jusqu'à présent, c'est l'exploration puisqu'il a fallu définir le gisement pour arriver à faire une étude de faisabilité pour réaliser l'exploitation. Et puis des études depuis 3 ans sur les aspects environnementaux, donc états initiaux, en vue de préparer l'étude d'impact et de préparer aussi le débat public.

La géographie du projet. Nous sommes, à vol d'oiseau, à plus de 60 km d'Apatou et de Grand-Santi et à plus de 80 km des premières habitations de Saint-Laurent-du-Maroni, sur la route de Saint-Maurice. Par la route qui existe aujourd'hui, c'est 125 km de piste jusqu'à la croisée d'Apatou, les chutes Voltaire. Nous sommes à mi-chemin. La concession se trouve dans une zone où l'activité minière est autorisée. Ces zones qui ont déterminé où l'activité minière pouvait être autorisée ou non, c'est le Schéma départemental d'orientation minière qui a été fait en 2011, qui a été validé en 2011.

Mais la zone dont nous parlons, donc cette zone de Paul Isnard, est une zone d'activité minière très ancienne. Les anciens Mananais le savent très bien. Toute cette zone avait de nombreux villages d'orpaillage au début du 20^e siècle, qui étaient très actifs. Donc, c'est une activité minière qui est en continu depuis la découverte en 1873. Cette photo est intéressante. Elle vous donne un aperçu du site et montre que justement l'activité minière a eu lieu de longue date. Nous sommes sur une zone qui est partiellement déboisée. La partie supérieure de la photo ici est le début du versant Dékou-Dékou.

Là, l'image est inversée. Ce que je vous ai montré tout à l'heure qui était en haut sur la photographie est ici en bas. Donc, ce que vous voyez en haut de la photographie, c'est ce que nous voyons ici en bas. Cette image montre les différentes infrastructures du projet. Donc, la fosse d'extraction, là où se trouve le gisement, la verse à stériles, ici, ici, et ici. Les verses à stériles sont les endroits où nous allons stocker le minerai qui ne contient pas d'or. L'usine de traitement, c'est là où sera traité le minerai qui, lui, contient de l'or. Et à l'issue du traitement, le parc à résidus où sont stockés les résidus à l'issue du traitement minier, donc les résidus rocheux. Ici, nous avons la base vie et l'unité de fabrication d'explosifs.

Toute cette zone, comme vous le voyez, montre des parties boisées, mais d'autres qui ne le sont plus parce qu'elles sont exploitées, soit historiquement, soit actuellement, par des exploitants d'ailleurs légaux et illégaux.

S'il fallait résumer Montagne d'Or, ce serait ces quelques points. L'objectif est donc de développer l'exploitation d'un gisement primaire, donc d'un gisement d'or en roche. C'est une grande mine avec des procédés industriels. Mais c'est aussi des règles à suivre. La première est la réglementation qui a été mise en place par le ministère de l'Environnement, qui vise à éviter, réduire et compenser. Éviter les impacts quand on le peut, les réduire en utilisant les meilleures technologies, et les impacts résiduels doivent être compensés. C'est un principe imposé. Les meilleures technologies possible et techniques possible font l'objet d'une sorte de *benchmark* qui est mis à jour très régulièrement au niveau de l'Union européenne et visent à améliorer en continu les procédés de traitement ou d'exploitation.

Autre point important sur le projet, c'est s'appuyer à la fois en termes d'emplois et de partenariats économiques sur les ressources du territoire. Tout à l'heure, M. CLAUDON vous fera un exposé sur l'emploi et la formation. Mais un autre principe, c'est aussi de s'appuyer sur les entreprises locales. Tous les marchés qui seront pour la construction ou pour le fonctionnement de la mine en opération se feront en privilégiant les entreprises locales. Le gisement aujourd'hui est un attendu sur 12 ans, sur un stock de 85 tonnes de réserves déterminées par l'exploration, soit 6,7 tonnes par an. Mais l'exploration se poursuit et la ressource, donc ce qui est identifié comme potentiel, est de 150 tonnes. Si cette ressource devenait une réserve, donc si les résultats de la recherche

amenaient à considérer un gisement plus important, nous repartirions dans un même processus d'étude d'impact, de débat public, puisque ce ne serait plus le même projet.

Là, aujourd'hui, le projet, le débat public et les dossiers qui seront déposés si nous décidons de continuer le projet, donc les demandes de permis, d'autorisation d'ouverture de travaux miniers, permis de construire et autorisation environnementale unique, si nous décidons de continuer, sont sur ce projet. Donc sur 85 tonnes et sur 12 ans. Là, sur ce petit calendrier, cela vous résume les différentes phases et l'agenda du projet. En 2014 ont commencé les premières consultations des parties prenantes par la société. Là, nous sommes à un jalon qui est différent, puisque cela se passe par une commission indépendante. En 2018, nous sommes à cette étape-là. À la fin de l'été, il nous adviendra à nous, maître d'ouvrage, de décider de poursuivre ou non, d'amender notre projet, de faire les modifications et de déposer nos dossiers auprès des services instructeurs. Puis, pendant que toute la phase de travaux se poursuivra, donc les consultations et le dialogue avec les parties prenantes, il y aura d'abord 2 ans de ce que l'on appelle la préproduction. C'est la construction de la piste, de la ligne électrique, des infrastructures minières. Puis la phase de production. Et ce projet-là est sur 12 ans. Une phase de réhabilitation et enfin une phase de suivi postexploitation de 30 ans.

Voyons maintenant les principes généraux d'extraction du minerai, qui sont portés sur ce projet. C'est une mine qui sera exploitée à ciel ouvert. Vous avez ici un schéma de la fosse. C'est une exploitation en gradin. Donc, au fur et à mesure, nous descendons. Vous avez les dimensions : 2 500 m de long, 400 m de large et une moyenne de 120 m. La profondeur maximale sera de 220 m, mais comme vous le voyez, cette fosse est, d'une part sur un côté, pleine, et d'autre part sur un côté de début de versant. Nous n'avons donc pas les mêmes dimensions de part et d'autre. Pour exploiter la roche, d'abord la partie superficielle, tout ce qui est terre arable, sera mise de côté et stockée. Les premiers travaux se feront à la pelleteuse, et lorsque nous serons dans la roche, nous travaillerons avec des tirs de mine pour fragmenter la roche en blocs. Et les blocs seront chargés sur des camions, et les camions emmenés vers l'unité de traitement, qui comprend un concasseur, un broyeur et une usine de traitement. Et à la fin de l'usine de traitement, une unité de décélération avant le stockage dans le bassin de stockage des résidus.

Ce qui est prévu, c'est 80 000 tonnes par jour de minerai extraits, dont 2 500 tonnes de minerai aurifère.

Pour exploiter à l'explosif la roche, 18 tonnes de produits utilisés par jour. Les explosifs ne seront pas transportés en tant qu'explosifs sur site. Ce sont les composés qui permettent de fabriquer l'explosif qui sont transportés séparément, et ils sont inertes dans leur transport. Cela obéit bien sûr, vous le comprendrez bien, à des règles, puisque ce sont des transports de matières dangereuses. Ils sont transportés jusqu'à une unité de stockage et de préparation. Ensuite, ils sont mis dans des camions prévus à cet effet, que l'on appelle des unités mobiles de fabrication d'explosifs qui transportent donc les différents composés jusqu'au trou de mine, où ils sont injectés. Puis, nous mettons les détonateurs et faisons des tirs de mine. Un par jour.

Vous avez ici, mais c'est que vous voyiez tout à l'heure sur le film, les différentes infrastructures de la mine. C'est une mine à grande échelle. Ici, il y a la fosse minière. Là, la verse à stériles, ici et ici, donc les roches qui ne contiennent pas d'or. Ici, l'usine de traitement. Là, l'usine d'émulsion. C'est là où sont stockés et préparés les explosifs. Au nord, la base vie et ici ce que l'on appelle la plateforme de service. C'est là où sont stockés les engins et les ateliers de mécanique. Là, nous avons le parc à résidus où les résidus de traitement de l'usine sont stockés. Puis le bassin des eaux de contact. Donc, toutes les eaux qui sont en contact avec les roches passent par ce bassin avant d'être traitées et réutilisées dans l'usine de traitement.

Pour traiter la roche qui contient de l'or, il faut d'abord broyer l'or et ensuite séparer l'or de la roche. Pour cela, une méthode est utilisée depuis plus de 120 ans, c'est la cyanuration. Nous utilisons du cyanure et du sodium. Et là, deux procédés existent. La cyanuration en tas : nous faisons des tas et mettons du cyanure dessus pour libérer l'or qui est après capté. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous, nous avons fait le choix de cyanuration en cuve. C'est en circuit fermé. Dans différentes cuves étanches passeront les solutions. Ces cuves sont dans une aire de rétention, en cas de fuite, pour qu'il n'y ait pas d'exhaures de la solution à l'extérieur. Le procédé d'utilisation du cyanure, donc de cyanuration pour la récupération de l'or est ce qui permet d'avoir un résultat de récupération d'or de 91 à 98 %. Aujourd'hui, à titre d'exemple, ce qui est utilisé par les opérateurs miniers qui travaillent sur l'or alluvionnaire, c'est uniquement la gravimétrie qui permet un taux de

récupération d'or de 30 à 40 %. C'est ce qui explique aussi pourquoi il y a du repassage derrière et souvent des orpailleurs clandestins qui passent derrière des légaux ou vice versa.

Comme je vous le disais, ce procédé est utilisé depuis 120 ans. Aujourd'hui, c'est 400 installations qui utilisent le cyanure. Sur les 12 500 tonnes de minerais aurifères qui seront traitées chaque jour, nous utiliserons 8 tonnes de cyanure. Le cyanure viendra de manière solide, en briquette. Toujours pareil : c'est une matière dangereuse, donc qui suivra un protocole à la fois de transport, de stockage et de manipulation. Puis, il y a des mesures de contrôle et de suivi, vous l'imaginez bien. Nous sommes tout de même sous la législation française et européenne. Nous ne faisons donc pas n'importe quoi avec des matières dangereuses. Enfin, nous nous sommes engagés à respecter une norme internationale des utilisateurs du cyanure, qui est le Code international de gestion du cyanure.

Vous avez eu connaissance d'accidents miniers. Les accidents miniers majeurs concernent les ruptures de digues. Les digues sur les bassins de stockages des résidus. C'est là où se passent les accidents majeurs lorsqu'il y a une rupture de digue. Il s'avère qu'il y a plusieurs méthodes pour construire des digues. La méthode amont et la méthode aval.

- La méthode amont : on fait une première digue, sur le parc à résidus et l'on commence à stocker des résidus. Et lorsque l'on arrive à un niveau qui est le niveau maximum de la digue, on construit une deuxième digue. Mais cette deuxième digue est construite en s'appuyant sur du matériel meuble. Il n'y a donc que la première qui s'appuie sur des enrochements. La seconde s'appuie sur des résidus, donc sur des matériels meubles et potentiellement humides. Du coup, nous arrivons à quelque chose potentiellement instable avec des infiltrations à des points de fragilité. C'est souvent dans ces cas, dans la majeure partie, qu'il y a des ruptures de digue, à ces points de contact qui sont plus fragiles.
- La deuxième méthode qui est maintenant de plus en plus utilisée est la méthode aval. Elle coûte plus cher, parce qu'elle demande le déplacement de plus de matériaux. Vous le voyez, ce ne sont pas les mêmes volumes. Le principe est le même : on commence à construire une première digue, on remplit le parc à résidus. Puis, lorsque l'on arrive à un certain niveau, il faut rehausser la digue. Mais la différence avec le premier modèle amont est que l'on reste toujours sur un enrochement, donc sur quelque chose de solide qui permet de consolider la digue au fur et à mesure. Et comme vous le voyez, en la consolidant, elle s'épaissit et devient beaucoup plus solide. C'est le choix que nous avons fait, et ce n'est pas l'unique choix que nous avons fait. Nous avons également fait le choix d'avoir une géomembrane qui va imperméabiliser le fond et les flancs du parc à résidus pour éviter les infiltrations.

Autre aspect différent de ce que l'on connaît de la mine en Guyane c'est un hébergement *in situ*, puisque nous sommes sur une usine. Le choix qui a été fait, c'est un choix là encore différent. Les anciennes grandes mines se construisaient, puis avaient des cités minières alentour. Le choix qui se généralise maintenant est d'avoir des bases vie sur site. Donc, les employés viennent travailler en rotation, puis une fois qu'ils ont fait leur rotation, ils rentrent chez eux en repos. Là, les rotations qui ont été mises en accord avec les syndicats sont sur 7 jours de travail, 7 jours de repos. Les bases vie, ce sera des bungalows, avec les services nécessaires pour leur fonctionnement, pour le confort et la sécurité des employés.

Cette diapositive vous donne un aperçu de l'accessibilité au site. Aujourd'hui, certains d'entre vous – j'en suis sûr – sont déjà allés aux chutes Voltaire. Cette partie est accessible. C'est une route qui est publique, puisqu'elle est du domaine de l'ONF. La seconde partie est privée. Elle n'est pas praticable. L'ensemble de la piste qui représente 125 km est prévu dans l'investissement du projet, qui sera pris en charge pour être mis en sécurité pour tout pratiquant, que ce soit des pratiquants professionnels, parce que nous ne sommes pas les seuls à travailler dans ce secteur, ou d'autres pratiquants, le public. Il y a d'ailleurs déjà des activités existantes sur le démarrage de la piste, sur les 18 premiers kilomètres : de l'agriculture et, de plus en plus, des résidences principales, parce que c'est une extension de la ville de Saint-Laurent. Tous ces travaux, ce sera effectivement une mise à niveau de la route et la création d'infrastructures de drainage pour les eaux et une optimisation du tracé, qui est bien sûr prévue dans l'étude d'impact, pour diminuer les effets sur la faune et sur la flore, selon le principe que je vous expliquais tout à l'heure d'éviter, réduire ou compenser. Le but de la construction de la piste étant d'avoir un accès facilité sur site en toute saison.

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue, pour qu'il vous parle un peu d'emploi.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Merci Jean-François. Mon nom est Christian CLAUDON. Je suis directeur du développement du projet Montagne d'Or. Nous allons parler d'emploi et de formation de manière simultanée, parce que ce sont deux fonctions qui sont très liées et qui sont très stables dans le déroulement du projet lui-même.

Nous avons une première phase du projet qui est une phase de construction. Cette phase de construction repose essentiellement sur deux grandes infrastructures : la route, la construction de la route pour se substituer à l'actuelle piste Paul Isnard. Et je parle de route volontairement, parce qu'il faut quelque chose qui soit une infrastructure robuste, qui puisse être utilisée 365 jours par an, quelle que soit la saisonnalité et quelles que soient les conditions météorologiques. C'est un ouvrage d'art important qui traverse de nombreuses criques et qui nécessitera entre 2 et 3 ans de travaux pour arriver à son niveau final.

La deuxième infrastructure est la ligne électrique. Nous avons besoin d'une alimentation électrique au démarrage du projet, c'est-à-dire à horizon 2023. Et donc, il faudra commencer à travailler sur les tracés de cette ligne et voir dans quelles conditions nous pouvons faire cette ligne avec le moins d'impact possible. Ce n'est pas toujours facile, nous sommes confrontés à des difficultés. Nous avons fait des choix qui étaient des choix quasiment d'une ligne sans impact, même visuel, avec une ligne enterrée. Mais sur le plan technique, nous avons des difficultés, parce que c'est une ligne de HTB, c'est-à-dire 90 000 volts. Et en Guyane, EDF a des difficultés à faire la maintenance d'une ligne enterrée de 90 000 volts. Il y a donc quelquefois des choix que nous avons faits qui sont remis en cause pour des problèmes de cette nature, des problèmes techniques ou des problèmes de maintenance.

Pendant la période de construction, il y aura 200 emplois directs, c'est-à-dire 200 emplois créés directement par la société Montagne d'Or, pour la supervision de ce chantier et son évolution. Puis, 700 emplois indirects, qui ne sont bien évidemment pas des emplois appartenant à Montagne d'Or, mais qui seront des emplois sous-traités aux entreprises qui seront chargées de la construction de ces deux infrastructures. Vous vous en doutez, essentiellement des entreprises de BTP, puisque ce sont elles qui seront concernées. Nous avons déjà largement discuté avec les entreprises de BTP de l'Ouest guyanais, d'Iracoubo en passant par Saint-Laurent, Mana et Apatou. Voilà pour la première phase.

Il y a une difficulté, il faut bien le dire, pour les entreprises guyanaises. C'est une question de dimension de marché et de dimension de projet. Il y a en Guyane, vous le savez tous, des entreprises de BTP, petites, grandes, moyennes et de très puissantes, qui sont des entreprises métropolitaines pour l'essentiel. Il faut que nous réservions une part significative de ces travaux d'infrastructure aux entreprises de Guyane. Et pour ceci, nous allons mettre en place un dispositif que nous commençons à construire avec elles de façon à assurer une totale transparence des marchés, bien évidemment, mais au-delà de mettre en place des systèmes d'organisation qui permettent aux entreprises de s'associer, de s'installer en partenariat, de faire des coopérations ponctuelles, plus longues, etc., de manière à ce qu'elles puissent rivaliser à la fois en efficacité et en coût avec les grandes entreprises. Et nous veillerons particulièrement à ce que cela se déroule dans ces conditions-là.

Pour cette deuxième partie, qui est la partie de production, c'est-à-dire les 12 premières années, il y aura 750 emplois directs qui sont donc des emplois cette fois-ci 100 % Montagne d'Or pendant la période de production. Nous avons peu de risques de marge d'erreur sur cette évaluation de 750 emplois. Simplement parce que c'est un processus bien connu. Une fois que nous connaissons le volume d'or extrait, nous en déduisons bien évidemment le volume de roches qui sera travaillé, c'est-à-dire transporté, broyé, etc. Nous en déduisons donc, pour chaque partie du processus industriel, l'effectif qui convient à traiter ce genre de volume. Et jusqu'à la fin du processus industriel, voire au-delà parce que ce sont ces chiffres qui permettront également de dimensionner la base vie et toutes les activités de service qui vont autour de l'entreprise. Donc, lorsque nous annonçons 750 emplois, je ne pense pas me tromper beaucoup en disant que c'est une marge d'erreur maximale de plus ou moins 5 %.

Au-delà de ces emplois directs, l'activité minière est une activité de sous-traitance. Beaucoup de sous-traitance. Et donc, cette sous-traitance s'adresse à des sociétés de service bien évidemment, des sociétés de construction, des sociétés de transport. Il va falloir que des sociétés se chargent de l'acheminement non seulement des équipements, des matériels, des produits, des fournitures,

des consommables, mais du personnel entre Saint-Laurent-du-Maroni ou Mana ou Apatou, pour le site. Et donc, beaucoup de sociétés seront mobilisées. C'est ce qui constitue, à mon avis, l'essentiel des 3 000 emplois indirects qui sont évoqués ici juste pour simplement bien séparer les deux, rappeler la différence entre les emplois indirects et les emplois induits. Les emplois indirects sont les emplois qui proviennent des sous-traitants, à qui nous confions des marchés, qui eux-mêmes créent donc de l'emploi ou cela leur permet de maintenir l'emploi. Les emplois induits sont les emplois qui naissent dans un deuxième temps de la consommation qui est née bien évidemment des rémunérations, des salaires qui sont versés.

Une répartition rapide :

- La base vie représente à peu près 14 % des effectifs.
- L'exploitation, c'est le cœur du métier, 56 %.
- L'administration, qui sera répartie sans doute entre Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni avec une grande plateforme, 15 %.
- Et l'usine elle-même 15 %.

Cela nécessite bien évidemment une très grande préparation. Cela fait au moins déjà 2 ans que nous travaillons sur l'approche de la formation. Ce qui nous intéresse, c'est de faire en sorte que nous puissions, très en amont, de façon très anticipée, disposer des structures de formation qui permettront éventuellement à de jeunes Guyanais de s'insérer dans ce dispositif. Il faut bien évidemment que cela soit attractif pour les jeunes de la région. Simplement, je voudrais juste préciser une chose : le site minier lui-même est sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Une partie de la piste Paul Isnard traverse la commune de Mana et nous avons une très grande proximité, ne serait-ce qu'à travers les concessions que nous avons, avec la ville d'Apatou.

Nous avons donc choisi de répartir la formation sur trois sites.

- Un site de formation à Saint-Laurent
- Un site de formation à Apatou
- Et un site de formation à Mana

Et nous veillerons à ce que chacun de ces sites dispense des formations ouvertes bien évidemment particulièrement aux jeunes de ces trois communes.

En ce qui concerne le contenu des formations, il y a vraiment très peu de formations non qualifiées dans une mine industrielle. Les formations non qualifiées sont des formations de service annexe – j'ai déjà évoqué cela à plusieurs reprises. Finalement, nous avons une base vie. La base vie nécessite de gérer de l'hôtellerie, de la restauration, bien évidemment de l'aménagement, faire des jardins, de gérer les infrastructures, etc. Et c'est essentiellement dans ce type d'activité que nous trouvons les emplois non qualifiés. Dès que nous parlons de l'activité minière elle-même, nous arrivons tout de suite dans des emplois qualifiés. La partie la plus importante, ce sont des CAP, que vous voyez ici. C'est une partie importante, les CAP, parce que c'est là que nous trouvons pour l'essentiel des conducteurs d'engins, des conducteurs de machines. Et donc, c'est vis-à-vis de cette population que nous aurons effectivement beaucoup d'efforts à faire. Des BTS, qui sont donc un peu plus qualifiés, essentiellement vers des emplois techniques, mécaniques ou de gestion. Puis des licences master en un nombre pas très important, entre 40 et 50.

Voilà un peu la structure de ces formations. Elle est très diversifiée. Ce n'est pas monolithique du tout comme pourrait le faire apparaître ce schéma. Parce que l'ensemble des activités représente 57 métiers différents dans une mine industrielle, avec une très, très grande diversification des formations et des compétences.

J'ai déjà parlé des filières de formation. Je voudrais m'arrêter sur un point important, parce que c'est souvent une difficulté pour nous d'expliquer que nous fixons des objectifs élevés en termes d'emplois, de pourcentages. Et c'est encore plus difficile d'expliquer que nous sommes presque sûrs de les atteindre. 90 % d'emplois pour des Guyanais, cela paraît énorme. Mais c'est le chiffre moyen, et c'est même un peu bas, parce que nous arrivons à des chiffres supérieurs, d'emplois locaux que nous trouvons dans les grandes mines industrielles. Donc, lorsque nous disons que nous sommes sûrs d'arriver à 90 %, nous espérons nous situer entre 90 et 95 % d'emplois locaux. Avec des caractéristiques. Parce qu'une question se pose. Je ne vais pas la devancer, peut-être qu'elle aurait été posée, peut-être que pas. C'est que bien évidemment ce projet minier a un avenir limité dans le temps. La première phase – il y aura peut-être d'autres phases, mais nous ne pouvons pas fantasmer sur les phases suivantes... nous ne parlerons que de la première, celle

pour laquelle nous avons voulu vous rencontrer aujourd'hui. La première, c'est 12 années. 12 années, dans une vie professionnelle, ce n'est pas beaucoup. Il va donc falloir que ces jeunes, à un moment donné, qui aient pris ces activités, puissent soit trouver une autre mine – cela a été évoqué, pourquoi pas ? – soit trouver des substitutions. Nous avons relativement une chance. C'est que lorsque j'évoquais tout à l'heure les 350 emplois dans le secteur des conducteurs de machines, d'engins, etc., ce sont des emplois qui sont extrêmement proches des emplois du BTP. Ils sont un peu polyvalents. Il s'agit de conduire des camions, des pelles, etc. Il y a une question de qualification. Bien évidemment, on ne conduit pas un camion 120 tonnes, comme on conduit un camion de 15 tonnes. Et l'on ne conduit pas de gros engins de mines, comme l'on conduit des engins de chantier. Néanmoins, ce sont des spécialités qui sont aujourd'hui au moins très recherchées.

Je vous remercie de votre attention et je vous retrouverai tout à l'heure pour vous parler d'autres sujets.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous allons passer à la phase de questions / réponses sur ce point. Je voudrais préciser un petit point. Je m'adresse à la Compagnie Montagne d'Or, puisque l'on nous dit qu'il y a des employés de la Compagnie dans la salle qui sont là à titre personnel. Néanmoins, s'ils devaient prendre la parole, je souhaiterais qu'ils le fassent en indiquant leur qualité d'employé de la CMO, même si c'est à titre personnel qu'ils s'exprimeront. Cela me paraît déontologiquement correct vis-à-vis de tout un chacun.

Madame ?

Élise BIANCHI, Citoyenne

Bonsoir. Élise BIANCHI. Je vous ai entendus à plusieurs reprises parler d'étude d'impact. Justement, je suis très intéressée, j'aimerais bien savoir où nous pouvons lire cette étude d'impacts, puisque jusqu'à maintenant je ne l'ai pas vue.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je pense que l'étude d'impact ne se fait pas au stade du débat public, qui est un stade amont dans la procédure d'ensemble du projet. L'étude d'impact est liée à la demande d'autorisation de travaux miniers, qui pour le moment n'est pas déposée, qui ne peut d'ailleurs pas être déposée avant l'achèvement du débat public. Néanmoins, la Compagnie Montagne d'Or a commencé cette étude. Enfin, elle nous dira peut-être plus précisément où elle en est dans le déroulement de cette étude. Et des éléments de diagnostic sont déjà disponibles puisque nous les avons mis en ligne sur le site du débat public. Peut-être pourrez-vous préciser quel est l'état d'avancement actuel de l'étude ?

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Bonsoir. Effectivement, tous les inventaires de terrain sont complétés. Les états initiaux, que ce soit du milieu physique, biologique, humain sont également complétés en version provisoire. Ces versions-là ont été versées sur le site de la CNDP. Présentement, l'évaluation des impacts est en cours, avec les mesures d'évitement, réduction, compensation. Et des études de danger et autres études connexes sont également en cours de réalisation et seront déposées au moment de la demande d'autorisation.

Élise BIANCHI, Citoyenne

Ce que je ne comprends pas, c'est que nous sommes là pour discuter de l'acceptabilité du projet ou non. Je ne vois pas comment nous pouvons accepter un projet dont nous ne pouvons pas connaître précisément l'impact, en fait. En plus, vous avez dit vous-mêmes tout à l'heure que l'étude d'impact se faisait en amont et qu'après il y avait le débat public. C'est M. ORRU qui l'a dit tout à l'heure. Il a dit que si nous trouvions plus d'or possible, etc., il y aurait le même processus à savoir une étude d'impacts, un débat public, etc. Or, l'étude d'impacts, d'après ce que vous dites, est en cours. Donc, je ne comprends pas.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

C'est la situation générale en matière de déroulement des différentes étapes d'un projet : débat public, dépôt de demande d'autorisation, étude d'impacts, enquête publique, etc. Là, j'avoue que je ne sais pas ce qu'a dit M. ORRU sur cette question.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures, Montagne d'Or

J'ai dit que les études avaient commencé depuis 2014 en vue de finaliser une étude d'impacts, et qu'elles feraient partie du dossier, comme c'est réglementairement obligatoire, de dépôt de dossier pour les autorisations.

Claude BRÉVAN, Commission particulière du débat public

Peut-être pourriez-vous préciser ce que comporte une étude d'impact ? Ce serait plus clair pour tout le monde.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Je venais justement de le dire. Je vais le répéter à nouveau. L'étude d'impacts comprend une description technique du projet, l'état initial du milieu, l'évaluation des impacts et les mesures d'évitement, réduction, compensation.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a Monsieur, là-bas, qui lève le bras depuis un petit moment. Allez-y.

Milkatch

Bonsoir tout le monde. Merci de me donner la parole. Je m'appelle Milkatch. J'habite la forêt guyanaise. Premièrement, normalement, c'est l'État qui désigne l'exploitant minier. Or, la Compagnie Montagne d'Or a acquis les terres par achat. Deuxièmement, son bail finit en décembre 2018. Nous ne savons s'ils auront à nouveau le bail. La Compagnie Montagne d'Or s'appuie actuellement sur un Code minier, qui n'est toujours pas acté par l'État français. Et je voudrais rappeler à la salle que l'Europe est en cours de discussion pour interdire le cyanure en Europe, suite à une explosion de fûts de cyanure en poudre, comme vous nous le proposez pour le stockage et le transport.

Autrement, page 64, vous dites qu'aucun déchet ne sera enfoui sur le site minier, alors que vous allez enfouir les verses à stériles et les parcs à résidus. Je vous remercie. Au revoir.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Donc, plusieurs questions. S'agissant du Code minier, j'indique que le projet, pour le moment, s'inscrit dans le cadre de l'actuel Code minier en vigueur.

Intervention hors micro

Que les textes soient en cours de modification, c'est tout à fait possible. Mais là, pour le moment, il y a un Code en cours d'application et c'est d'ailleurs ce Code qui s'applique. Mais je vais laisser la Compagnie Montagne d'Or répondre aux différents points qui ont été évoqués, en particulier en ce qui concerne les aspects domaniaux.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures, Montagne d'Or

Oui, les aspects sur le foncier et sur la définition d'une société. Vous avez raison. Une société n'est pas créée par l'État. Là, en l'occurrence, je ne l'ai pas dit, mais c'est une SAS. Donc, la société se crée toute seule. En ce qui concerne le foncier, ce sont des titres miniers. Je vais laisser le directeur des affaires réglementaires vous expliquer comment on acquiert une concession.

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Merci. Et merci pour cette question, je n'ai pas eu l'opportunité hier et je suis content de pouvoir y répondre aujourd'hui. Merci d'être venu. Vous avez tout à fait raison concernant la désignation de l'exploitant. C'est l'État, au travers d'un décret, en Conseil d'État d'ailleurs. Le plus haut niveau d'un décret, c'est lorsqu'il est pris par le premier ministre après analyse du dossier par le Conseil d'État, et désigne l'exploitant.

Ce qui se passe, c'est que, lorsqu'une concession a été délivrée en 1946, comme c'est le cas aujourd'hui, il y a eu plusieurs exploitants différents. Et c'est normal, c'est la vie d'une concession. Puisque le but d'une concession est de définir comment nous valorisons au mieux un gisement qui est présent, et qu'au fur et à mesure de la vie des sociétés, cela évolue. Et je me permets de vous dire que chaque fois qu'il y a un changement de société, chaque fois il y a une procédure identique à la délivrance initiale, donc une procédure longue, qui dure presque 2 ans pour le transfert de titres. Et le repreneur doit démontrer les mêmes compétences, les mêmes engagements, les

mêmes capacités techniques et financières, pour utiliser le terme technique réglementaire, que celles qui ont été démontrées à l'occasion de l'octroi initial du titre minier. Donc, l'État a pour obligation de s'assurer d'une continuité à la fois des compétences, mais aussi des engagements qui ont été pris lorsqu'il y a changement. Et c'est exactement ce qui s'est passé dans les années 90. Et vous pourrez constater qu'un décret a permis de transférer de la société initiale – je crois que c'était la CMPI – la Sotrapmag le titre minier sur la concession.

Sur la fin de la concession en 2018, vous avez tout à fait raison. Il y a d'ailleurs bon nombre de concessions qui prennent fin au 31 décembre 2018. Il faut savoir que sur un ancien Code, avant que le Code minier métropolitain s'applique en Guyane, il y avait une réglementation différente. Le gouverneur de Guyane décidait localement la titularisation sur des concessions en Guyane. C'était des concessions qui étaient sans durée, c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas de limites en termes de durée. Il y a quelques années, le gouvernement a décidé qu'elles devaient toutes prendre fin au 31 décembre 2018. Je ne sais plus combien sont en cours de renouvellement, vous l'avez dans le dossier du maître d'ouvrage. Je crois qu'il y en a plus d'une dizaine, dont la nôtre. Ce que je peux vous dire, c'est que la Sotrapmag, et donc la Compagnie Montagne d'Or, le nouveau nom de cette société, a 8 concessions jusqu'au 31 décembre 2018. Et nous avons décidé de n'en renouveler que quelques-unes, dont surtout Montagne d'Or.

Sur l'explosion de fûts de cyanure, je ne suis pas au courant. Si vous avez une référence à me passer, je serai très heureux de pouvoir y répondre sur le site internet du débat public, si je n'ai pas l'occasion de le faire ce soir.

Et sur l'aspect parc à résidus, je laisse la parole à ma collègue Chantal.

Claude BRÉVAN, Commission particulière du débat public

M. GUEZ, il y avait une autre partie dans l'intervention, tout à fait en entrée. Il a été dit que la Compagnie avait acheté les terrains. Pouvez-vous dire quelque chose sur le statut de ces terrains ? Finalement, est-ce qu'il y a un changement ou pas de propriétaire de ces terrains ?

Alex GUEZ, Directeur des affaires règlementaires, Montagne d'Or

La propriété des terrains, comme une bonne partie des terrains en Guyane, c'est l'État. Nous ne sommes pas propriétaires des terrains. Nous avons une concession qui nous est délivrée par l'ONF, qui fait la gestion foncière sur tout le domaine privé de l'État. Donc, non, nous n'avons pas de titres fonciers autres qu'une concession comme il y en a beaucoup d'autres pour divers titres.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Pour ce qui a trait à la remarque concernant la page 64, nous faisons une distinction entre les résidus miniers qui constituent les résidus qui sont dans le parc à résidus, ou les stériles et les déchets qui sont issus soit de la base vie ou des bâtiments administratifs ou de l'usine. Et il n'y aura pas de site de déchets sur le site de Montagne d'Or. Tous les déchets seront soit incinérés, soit évacués hors du site, dans des filières autorisées.

Intervention hors micro

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Nous pouvons effectivement jouer sur les mots.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Il y a Monsieur, puis une dame qui avait levé la main tout à l'heure là-bas. Et ensuite, Monsieur. Allez-y, Monsieur.

Amana GUYANE, Citoyen

Merci. Bonsoir. Je me présente : la Guyane, mon nom. Mon prénom, c'est Amana. Je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Mana, l'adjoint au maire, de me permettre de m'exprimer sur ce sujet qui est un sujet très épineux, vu comment les précédentes réunions se sont déroulées et ce qu'il s'est passé.

Je suis totalement contre. Je suis la Guyane. La Guyane est contre ce projet minier. Vous dites qu'il n'y a pas d'études d'impact encore faite. Mais il suffit de regarder le passé, de voir depuis que nous avons commencé à extraire de l'or en Guyane, que ce soit légalement ou illégalement, l'impact qu'il y a eu, aussi bien sur la population que sur l'environnement. Et vous aurez des

résultats beaucoup plus probants que je pourrais, puisque je ne suis pas spécialiste dans ce domaine. Mais je suis Guyanais. Et c'est au nom de la Guyane que je me permets de prendre la parole pour dire que la Guyane ne veut pas de ce projet. Nous sommes d'accord sur un point : la Guyane a besoin de développement. Oui. Mais la Guyane n'a pas besoin que l'on continue à la spolier, à la piller et partir après. Et laisser les résidus pour les Guyanais.

Applaudissements

Cela suffit ! Il y en a assez. La Guyane en a assez de voir ses enfants mourir. La Guyane en a assez de voir les enfants malades, déformés. La Guyane en a assez d'entendre l'Europe, la France, dire qu'en Guyane il y a au moins 50 % d'illettrisme. La Guyane en a assez de tout cela. LA Guyane a un potentiel réel. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui vous êtes là. Et ce potentiel-là ne doit pas être utilisé par vous. Vous devez nous permettre, à nous Guyanais, de dire non à tout cela. Non à tout cela ! Non à la Montagne d'Or ! Non à l'extraction de l'or en Guyane !

Applaudissements

Non !

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous vous avons entendu, Monsieur. C'est une prise de position. Madame, là-bas ?

Interventions et protestations hors micro

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Ne nous échauffons pas. La personne, juste à côté, là. La personne qui avait levé la main d'abord. Madame ?

Christina ROESJEN, chef coutumier

Bonsoir à tous. Je suis chef coutumier au village ananas. Je suis de Mana. Arrêtez-vous ! Cela fait longtemps, depuis des siècles, depuis des milliards d'années, vous avez volé nos parents, nos ancêtres ! Cela fait longtemps que vous êtes partis avec notre or. Mais aujourd'hui, je vous dis : non ! La Guyane, c'est petit. [Mots incompris – 01:12:11], c'est plus grand. Presqu'île, c'est plus grand que nous. Vous avez déjà volé assez ! Mais aujourd'hui, je vous dis, en tant que maman, en tant que femme : non ! Laissez notre terre en paix ! Car aujourd'hui vous allez partir avec notre or, mais demain, que restera-t-il pour nos enfants ? Que restera-t-il pour nos enfants ? Avez-vous pitié pour nous, nous Guyanais, nous qui habitons ici ? La Guyane est déjà petite. Vous voulez voler notre terre. C'est assez ! Non ! Stop ! En tant que femme chef coutumier, je suis une femme. Avez-vous pitié pour une femme ? Non ! Vous venez avec votre image, vous venez bien comme cela. Oui, la Guyane [mots incompris – 01:13:13]. Ce ne sont que des mensonges ! Ce ne sont que des mensonges ! Parce que nous avons baissé notre terre. La terre, ce que nous devons planter. Qu'est-ce que mes enfants pourront planter demain ? Qu'est-ce que mes petits-enfants pourront planter demain ? Vous, vous allez partir avec notre or. Laissez-nous avec notre or. La Guyane est en ce moment riche. La Guyane est riche de l'or, de la forêt, de la terre. Et vous voulez voler notre terre. Non ! Je dis non, comme une femme. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est une prise de position énergique. Il y avait Monsieur, d'abord. Cela fait longtemps qu'il avait levé la main. Non ? Pardon. On me dit qu'il y avait d'abord la personne au bout. Juste après, ce sera vous.

Claudie DEXET, Citoyenne

Bonsoir tout le monde. Je me présente, Claudie. Je suis Guyanaise, parce que la Guyane m'a reçue et m'a ouvert les bras. Effectivement, je ne suis pas arrivée avec grand-chose. Mais surtout, j'ai l'intention de ne rien prendre et d'apprendre. J'avais une petite question au sujet de ce que vous appeliez l'étude d'impacts : est-ce que le bilan carbone en fait partie ? Dans le bilan carbone, j'explique un peu, nous entendons la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, y compris tout ce qui est transport, accessoires de transport, pour rebondir un peu. Il y a la mine, mais il y a aussi le reste. Il va bien falloir faire manger tout ce monde, amener l'alimentation sur place, refaire partir les déchets, faire un incinérateur, ce que nous n'avons toujours pas ici. Apparemment, vous parliez d'incinérateur. C'est miraculeux, vous pouvez construire, vous. Donc, la gestion des déchets. La déforestation également fait partie du bilan carbone. Vous allez agrandir

la piste, vous en ferez quasiment une autoroute. Si nous regardons un peu l'impact géographique vu d'avion, cela sera énorme. Il faut les lignes électriques. Pour les lignes électriques, vous avez annoncé 90 000 volts, de mémoire. Cela veut dire des lignes à haute tension, donc de la hauteur, de l'élagage. Raser en dessous, raser sur les côtés. C'est une question de priorité. À aucun moment, cela ne repoussera, puisqu'il faut tout de même entretenir ces lignes. Il faut le téléphone, je suppose. Il faut internet. Cela demande des relais, des paraboles, des infrastructures. Vous allez avoir un camp de base. Ces personnes ont besoin de vie, de télé et compagnie. Tout cela est impacté par ce que l'on appelle le bilan carbone.

La volonté à l'heure actuelle, après le protocole de Kyoto, était de réduire le bilan carbone en réorientant le référentiel des objectifs stratégiques à moyen et long terme, c'est-à-dire que normalement tout ce qui est grosse entreprise, même petite, doit finaliser un bilan carbone, tendant au moins vers le neutre. À l'heure actuelle, la Guyane, il me semble, est en Amazonie. C'est la forêt. Beaucoup d'entreprises qui ont des bilans carbone négatifs font des gestes publicitaires en envoyant du « fric », en disant : « On va replanter un peu d'arbres en Amazonie pour rééquilibrer et que l'on soit bien gentil ». Vous, vous venez en Amazonie pour déforester. Quelle est la compensation que vous avez prévue ? Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Peut-être avant de continuer avec le Monsieur en vert, une réponse. Nous revenons sur le contenu de l'étude d'impacts. Et il y a peut-être quelques observations ou réponses, parce qu'il y a beaucoup de prises de position dans ce qui a été dit. Mme ROY, je suppose, sur le bilan carbone, etc. ?

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Effectivement, le bilan carbone doit faire partie de l'étude d'impacts, dans tous les aspects, que ce soit déforestation, consommation de combustibles, autant pour les engins de chantier et évidemment la production d'énergie. Nous attendons encore de voir quel sera le scénario retenu pour pouvoir faire le calcul. Mais tous les postes seront calculés et à ce moment-là les mesures d'évitement, de réduction, de consommation à la source et évidemment de compensation feront également partie de l'étude. Ce sera probablement du reboisement ou des choses comme cela. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire, c'est à l'étude. Mais il ne faut pas oublier que tous ces dossiers-là, le dossier de demande d'autorisation, donc les études d'impacts, études de danger, seront déposés à l'autorité. Et une enquête publique sera réalisée dans ce cadre-là. Les dossiers sont rendus publics et vous pourrez vous prononcer à ce moment-là. Ce n'est donc pas de l'information qui sera cachée. Tout cela sera rendu public lorsque l'étude d'impacts sera complétée et déposée. Mais pour l'instant, elle n'est pas complétée. Elle est en cours de réalisation.

Bien souvent, les débats publics se font encore plus en amont que cela du projet. Souvent, le projet n'est même pas complètement défini.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Le débat public se déroule au vu de l'état des études disponibles. Ce n'est pas un stade où l'on donne un avis. D'ailleurs, nous ne donnerons pas d'avis sur le projet. C'est un stade qui permet aux décideurs de tenir compte des prises de position qui ont été faites au cours du débat pour faire évoluer son projet, voire pour renoncer à son projet. Cela s'est déjà vu. Après, les choses s'affinent.

Il y a le Monsieur là, qui souhaite parler.

Michel SERVIER, Citoyen

Rebonsoir Messieurs Dames, Monsieur le Président.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vous demande de bien vouloir rester côté public, s'il vous plaît.

Michel SERVIER, Citoyen

Côté public ? Ah, il y a un côté pour les notables et un côté pour la population.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Mais non, pour les participants.

Michel SERVIER, Citoyen

Très bien. J'ai écrit un petit texte, parce que j'aime bien écrire. Et je vais faire part de mon point de vue, en espérant qu'ils en tiennent compte aussi.

De nouveaux conquérants en quête d'or ont débarqué en Guyane. Depuis les premiers venus, peu de choses ont changé. Cela a même plutôt tendance à empirer. (...)

[Les propos de Monsieur Michel Servier étant incompatibles avec la charte de modération de la Commission nationale du débat public, ils ne seront pas retransmis dans ce verbatim. Note de la CPDP]

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Écoutez, Monsieur. Nous vous avons entendu. Arrêtez, cela suffit.

Intervention hors micro

Applaudissements

Claude BRÉVAN, Commission particulière du débat public

Monsieur, ces faits oratoires relèvent du pénal, là. Tout de même, franchement !

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur le maire adjoint souhaite prendre la parole. Ensuite, il y a des personnes qui souhaitent réagir. Allez-y.

Claude BRÉVAN, Commission particulière du débat public

Vous ne connaissez pas la loi.

Maurice MARCLOREN, adjoint au maire de Mana

Excusez-moi, je veux tout de même rappeler ici que nous sommes dans un débat public. Je souhaiterais que cela se passe dans le respect des uns et des autres, que des mots ne fument pas dans tous les sens, et que l'on garde tout de même le respect de tout un chacun. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous serons d'ailleurs contraints, dans le *verbatim*, de supprimer un certain nombre de mots de ce qui vient d'être dit, étant donné qu'ils dépassent le niveau acceptable. Monsieur ?

Interventions hors micro

Gilles FRANÇOIS-DIT-CHRISTOPHE, Citoyen, employé de CMO

Bonjour. Gilles FRANÇOIS-DIT-CHRISTOPHE. Je suis chef de projet communication et relations extérieures de la Compagnie minière Montagne d'Or et Guyanais. Je viens juste apporter une petite précision sémantique. Le vol est une infraction pénale qui consiste à s'approprier frauduleusement le bien d'autrui. Je ne pense pas que ce soit ce que nous sommes en train de faire. Le pillage est un acte de guerre et de banditisme de masse qui tient la destruction du vol massif, souvent accompagné de viol. Je ne pense pas que ce soit ce que nous sommes en train de faire.

Interventions et protestations hors micro

Je termine. S'il vous plaît. Un assassinat est un meurtre commis avec préméditation. Depuis que le droit pénal existe, cet acte est considéré comme le plus grave des crimes contre la personne et pour lequel les peines sont les plus sévères, comme l'emprisonnement à perpétuité. Donc, je ne pense pas...

Protestations dans la salle

Je suis Guyanais. Je suis père de famille. Il y a des Guyanais ici, des pères de famille, des mères de famille qui travaillent pour la Compagnie minière Montagne d'Or. Nous ne vous permettons pas de nous insulter de la sorte, Monsieur. Et je vous répondez autre chose : je vous pardonne. Pardonnez-leur, car vous ne savez pas ce que vous dites. Bonne soirée, Monsieur.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Un peu de calme s'il vous plaît. Sinon, nous allons devoir cesser nos travaux.

Protestations dans la salle

Non, mais une discussion se passe dans des conditions sereines où l'on échange calmement les arguments des uns et des autres et où l'on respecte chacun. Sinon, cela n'est pas possible. C'est tout simple. M. DUBOILLÉ souhaite parler depuis un moment.

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de question

Pour ma part, je voudrais tout de même rappeler que si nous ne parlons pas de vol, politiquement, nous parlons tout de même du pillage des ressources. C'est une expression publique, politique, qui exprime effectivement ce que nous ressentons à travers la ressource guyanaise que nous pouvons avoir, de la façon dont elle est exploitée par des multinationales. Il ne s'agit pas de personnes, il s'agit bien d'entreprises. Je crois que cette notion de pillage des ressources, de partage des avantages que nous réclamons depuis des décennies et des siècles, a le droit d'être exprimée publiquement, parce qu'elle est politique et que ce débat est éminemment politique.

Pour ma part, je voulais surtout amener un certain nombre de précisions supplémentaires à ce débat par rapport à ce qui a été annoncé. Mesdames et Messieurs de la Compagnie Montagne d'Or, il faudra peut-être mettre à jour vos *slides* quand vous affichez en début que vous allez produire 6,7 tonnes d'or pour 12 ans, ce qui représente une production de 80,4 tonnes et non pas de 85 tonnes, comme vous le dites. Vous nous dites que vous iriez jusqu'à 150 tonnes et vous nous expliquez que la profondeur de la mine sera en moyenne de 120 m et de 220 m maximum. Vous dites mettre à jour vos données alors que nous avons convenu déjà à Saint-Laurent-du-Maroni que ces 220 m n'étaient pas 220, mais 320. C'était acté. Apparemment, cela n'a pas l'air d'être votre cas. Et comment expliquez-vous que cette profondeur qui était au départ de 400 m soit aussi réduite alors que vous annoncez que votre production pourrait être le double de celle qui est annoncée, à savoir jusqu'à 150 tonnes. Vous m'expliquerez par quel miracle 150 tonnes d'or vont sortir de vos 120 m de profondeur.

Cela prouve à quel point Montagne d'Or a le souci de travestir la vérité par rapport à votre projet, par rapport à ce qu'il représente en termes de gigantisme dans son infrastructure. 18 tonnes d'explosifs par jour qui vont exploser. 18 tonnes pour lesquelles vous dites que les vibrations ne seront pas ressenties à plus de 700 m du lieu de l'explosion. Je ne sais pas si l'on s'imagine un peu. Ces 18 tonnes exploseront en une seule fois. C'est ce qui nous a été dit. Donc, 18 tonnes qui explosent en une seule fois, 700 m les vibrations, j'en doute fort. Maintenant, l'avenir nous le dira, si votre projet aboutit. Il n'en demeure pas moins que concernant les décibels que cela dégagera, nous aurions bien aimé savoir si vous étiez capables de nous donner une échelle des décibels, permettant de dire qu'au moment de l'explosion il y a X décibels et qui se répartissent, en fonction des distances, à tel niveau par rapport aux zones habitées.

Concernant la fosse à résidus dans laquelle il y aura tous les résidus cyanurés. Je rappelle que nous aurons peut-être ce débat tout à l'heure par rapport à l'environnement sur les cyanures et ce qu'ils représentent. Ces bacs à résidus, s'ils viennent à se détériorer et que les digues explosent, il y a ce que l'on appelle les bassins versants, c'est-à-dire par où l'eau s'écoulera naturellement par rapport aux différentes pentes existantes. Alors, oui, effectivement, ces bassins versants donnent en partie sur Mana, donne en partie du côté d'Apatou, en fonction de là où cela pourrait relâcher. Mais derrière ces bassins versants, il y a tous les projets miniers qui viennent après vous et qui, eux, impacteront Mana, en grand et en large, ne serait-ce que le premier projet qui est aux abords du côté droit, lorsque l'on donne face à la fosse. Et celui du côté gauche, qui accentuera encore le phénomène du côté d'Apatou. Lorsque vous nous dites que vous faites une mine responsable, qui n'aura pas de soucis, permettez-moi d'en douter.

Quant à l'emploi, vous dites qu'il y a 57 métiers différents. Depuis le début de ce projet, au niveau d'Or de question, nous vous avons demandé une strate nous permettant de dire que dans tel métier nous avons besoin de tant de personnes. Ce besoin va définir et va nous permettre de comprendre et de savoir à quel point le chômage sera impacté. Vous dites que ces emplois seront réservés à 90 % des résidents guyanais. Je rappellerais qu'avant aujourd'hui, on ne parlait pas des résidents, mais des Guyanais tout court, et parce qu'il y a eu ce débat qui a peut-être amené à se poser la question, que cela pouvait imprégner dans le débat, puisque aussitôt certains nous ont demandé ce que cela voulait dire d'être Guyanais, alors que c'est vous qui parliez de Guyanais.

C'est à vous de nous expliquer quelle est votre position et quelle est la vision que vous avez de la Guyane et des Guyanais. L'emploi, 90 % aux résidents. C'est très facile, vous savez : je vous fais venir en Guyane, je considère que vous êtes résidents en Guyane et que vous faites donc partie des 90 %. Je doute fort que 90 % des emplois de la mine soient occupés par des Guyanais résidents ou pas. J'en doute fort parce que tout simplement les métiers de la mine sont extrêmement pénibles, c'est vrai. Et nous voyons bien qu'à travers les emplois qui vont être proposés, ce n'est certainement pas les emplois en col blanc qui seront réservés aux Guyanais, mais bien souvent ceux en col bleu.

Applaudissements

Concernant l'étude d'impact, dont ils disent être en pleine élaboration, je voudrais rappeler à l'assistance que je doute fort qu'elle soit en pleine élaboration. Pourquoi ? Après cette campagne de débat public se mettra en place ce que nous appelons l'enquête publique. Et cette enquête publique doit être prise et faite avant que la décision vienne. Et cette décision doit être prise, si vous-même en tant que CMO ne vous retirez pas, il faudra que l'État donne son accord pour dire qu'effectivement vous pourrez avoir votre AOT pour exploiter ce gisement.

Donc, à l'enquête publique qui sera faite sera adossée cette étude d'impact. Mais c'est dramatique de présenter une étude d'impact au moment de l'enquête publique, qui aura plus de 1 000 pages. Je voudrais voir qui ici s'amusera à éplucher 1 000 pages pour pouvoir dire la problématique de l'impact fait par ce projet industriel sur la Guyane et pour les Guyanais et contre les Guyanais. Je ne sais pas si nous en aurons beaucoup le courage. Des militants comme nous qui sommes vraiment attachés à pouvoir faire voir la vérité de ce projet, nous irons jusqu'au bout dans notre combat. Mais c'est vrai, comme l'a souligné une intervenante tout à l'heure, cette étude d'impact aurait eu le droit d'être présente dans le débat, parce qu'elle aurait montré à quel point vous, en tant que compagnie minière Montagne d'Or, vous présentez et enjolivez la mariée. Mais malheureusement, bien souvent, heureusement que les humains savent apprécier la valeur de la mariée. Mais lorsque la mariée devient mécanique, lorsque la mariée devient pierre, nous ne savons plus l'apprécier. Les roches, cela fait mal, lorsque nous la recevons « à travers la gueule ». Et c'est ce que vous êtes en train de faire : nous envoyer des roches « à travers la gueule ». Merci.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Avec cette intervention, j'espère que nous pourrions reprendre le fil d'un échange normal entre les participants à la réunion et la Compagnie Montagne d'Or. Il y a un certain nombre de questions à travers les propos qui viennent d'être tenus, que nous avons déjà eues. C'est Mme ROY qui apporte les réponses.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Je vais apporter certains éléments de réponse, notamment la première question, M. DUBOILLÉ, sur la profondeur de la fosse. Nous avons déjà mentionné hier et avant-hier qu'un schéma est en cours. C'est d'ailleurs plus qu'un schéma parce que si vous avez vu le schéma de la fosse, c'est sur un versant. La profondeur diffère donc selon que nous sommes sur le flanc nord ou sur le flanc sud de la fosse. Et il y a de comme des tunnels. Il y a des endroits qui sont de profondeur très variable. Donc, nous sommes en train de préparer cela. M. DUBOILLÉ y a fait référence : nous avons déjà mentionné 400 m de profondeur de la fosse, et maintenant c'est à 220 m. Effectivement, comme Jean-François ORRU l'a mentionné tout à l'heure, nous avons dit que la réserve que nous allons exploiter va jusqu'à 220 m de profondeur. Par contre, la ressource qui pourrait être mieux définie et éventuellement exploitée dans le cadre d'une autre demande d'autorisation va jusqu'à 400 m de profondeur. Donc, la demande qui sera faite dans le cadre de l'étude d'impacts, c'est 220 m de profondeur, M. DUBOILLÉ. N'essayez donc pas de revenir un autre soir avec le 400 m, la réponse vous est déjà fournie.

Ensuite, sur l'échelle des décibels, pour les tirs de mine, effectivement cela fera partie de l'étude d'impacts. Des simulations seront faites. Je ne peux pas vous le dire actuellement, je ne l'ai pas et je ne suis pas une spécialiste en son. Ils sont en train d'étudier ces aspects-là.

En ce qui concerne la rupture de digue, le parc à résidus fera l'objet d'une étude de rupture de digue, avec une tierce expertise par la DEAL, tel que cela a été mentionné lors de la première réunion publique. Et toutes ces études feront l'objet du dépôt de dossier lors de la demande d'autorisation.

Et finalement, pour ce qui concerne l'étude d'impacts qui fera à peu près 1 000 pages, sachez, M. DUBOILLÉ, qu'il y aura un résumé non technique déposé. Cela fait partie des exigences de la DEAL. Donc, parmi les dossiers à déposer, il y a un résumé non technique. Vous n'aurez donc pas à lire les 1 000 pages, vous pourrez aller consulter ce dossier-là. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Quelques questions encore sur cette première partie. Au fond, là-bas, il y a un petit moment que la dame derrière a demandé la parole.

Maryline JANOT, Citoyenne

Bonsoir. Maryline JANOT de l'association [mots incompris – 01:42:29], qui valorise le savoir-vivre amérindien, à travers le tourisme et l'agrotransformation. Je voudrais simplement poser une question à ceux qui voient en ce projet Montagne d'Or les 750 emplois. C'est ce qui est promis. C'est ce qu'il y aura sur 12 ans. 750 emplois, cela peut être énorme lorsque nous voyons le nombre d'enfants qui vont faire la mule. Nous nous disons que cela va être une solution, que c'est la solution pour sauver tous ces enfants. J'aimerais surtout qu'ils posent une question à leurs enfants, à leurs petits-enfants, qu'ils ont à la maison, qu'ils passent du temps avec eux, qu'ils prennent simplement le temps de jouer aux cartes. Une partie de cartes avec eux. C'est tout simple. Mais à travers cela, leur poser une question : que veux-tu faire plus tard, mon fils, ma fille ? Et comment veux-tu vivre ? Dans quelle maison ? Comment vois-tu ta maison plus tard ? Qu'ils viennent me donner les réponses. Je les mets au défi qu'un seul des enfants vienne raconter : « Papa, je veux aller faire des trous dans la forêt. Je vais vivre dans la forêt. Je vais jouer au basket [pardon, c'était un terrain de basket que vous proposiez en forêt]. Je vais faire des trous en forêt. Et ma famille m'attendra dans mon appartement à Saint-Laurent, avec mes enfants, ma femme. Et tout ce qu'ils attendront, ce sera un papa qui ne sera pas disponible parce qu'il sera usé, parce qu'il n'arrête pas de lutter contre la forêt, qui pourrait le nourrir.

Nous faisons cela. Faites cela et voyez la réponse. Après, il peut y avoir des solutions pour l'emploi en Guyane. Ce n'est pas la place qui manque, ni l'énergie, ni le potentiel qui manquent. Deux exemples. Les fermes Songhaï, en Afrique. On leur a pillé des terres aussi là-bas. Et pourtant, ils arrivent sur des terres arides à monter des terrains, créer l'agriculture. Les fermes Songhaï sont au Bénin. Elles offrent un modèle unique de développement autonome et rentable, grâce à une utilisation intelligente des ressources. En gros, sur 570 hectares, eux arrivent à employer 258 agents. Donc, sur les 800 hectares que vous proposez d'utiliser là, cela pourrait faire 362 agents. 362 agents sur 12 ans. Vous multipliez par deux sur 24 ans. Et là, vous avez les fameux 750 emplois, qui seront à vie, sans altérer l'environnement. Avec des ressources au niveau de la terre, au niveau du tourisme, au niveau de l'accueil. Tout cela pour aller un peu plus loin dans un meilleur vivre. Après, il y a de la place encore.

Regardez le Costa Rica. C'est la première économie en Amérique du Sud qui valorise – on l'appelle la petite Suisse de l'Amérique centrale. Il y a 8 % de chômage au Costa Rica. Pourquoi ? C'est l'activité du tourisme. Le tourisme sur un pays qui ne fait que 151 000 km². Nous en avons 83 500. Et avec cela, eux sont tout de même près de 5 millions d'habitants. Nous ne sommes que 259 000. N'y a-t-il pas de place pour le tourisme ? Eux, avec ce petit terrain, accueillent 2 millions de visiteurs par an. C'est des chiffres d'affaires énormes. Réfléchissez. Que voulez-vous ? Un enfant qui travaille, qui creuse un trou en forêt, qui est perdu avec une famille complètement minée ou des personnes qui accueillent, qui travaillent dans la restauration, dans l'accueil, dans le plaisir de montrer les intérêts de leur pays, de ce que vous allez détruire. Parce que là, ce que vous détruisez, nous ne reviendrons pas dessus. Et cela fera fuir tous les potentiels que nous aurions avec cela.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci Madame. Donc, c'est surtout une prise de position. Est-ce qu'il y a des réactions là-dessus ? Pas particulièrement. Encore deux questions, puis nous devons passer à la phase suivante. Monsieur, allez-y.

Benoit SCOLY, Citoyen

Bonjour. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer la dernière fois. Mais sur la question des antécédents sur l'Afrique, je pensais que c'était tout de même intéressant d'en parler un peu,

puisqu'au Burkina par exemple Nordgold a un rapport de 52 pages de l'ONG Action de Carême, où ils racontent entre autres qu'ils ont empoisonné leur pluie.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Présentez-vous, s'il vous plait.

Benoit SCOLY, Citoyen

Benoit pour vous servir. Je reprends. Donc, Norgold est donc arrivé au Burkina. Ils ont un petit rapport, donc des casseroles derrière. Marie-Chantal ROY n'a pas pensé que c'était bon de le rappeler. Ils ont d'abord expulsé ces gens. Ensuite, ils ont empoisonné leur pluie, puisqu'il y a de l'arsenic dans leur pluie. Ils sont obligés de faire 3 heures de route pour aller chercher de l'eau. La réponse à Mme ROY sur ces accusations – Mme ROY, vous exagérez un peu – a été : « Non, mais il y a un petit problème de méthodologie. Ils n'ont interrogé que des femmes illettrées en plus. Regardez, le gouvernement nous a donné une nouvelle concession pour la mine de Bouli. Cela veut dire que nous sommes géniaux. » C'est ce que Mme ROY soulignait : en fait, les personnes illettrées ne sont pas capables de savoir ce qui est bon pour elles.

Je voulais faire une petite page de poésie aussi, pour changer un peu. Imaginez, c'est le rêve.

Intervention hors micro

Non, il n'y a pas d'insultes, c'est très bon enfant. Le 16^e siècle. Des 4 coins de l'Europe, de gigantesques voiliers partent à la conquête d'un Nouveau Monde. À bord de ces navires, des hommes avides de rêves, d'aventure et d'espace, à la recherche de fortune. Qui n'a jamais rêvé de ces mondes souterrains, de ces mers lointaines peuplées de légendes et d'une richesse soudaine qui se conquerrait au détour d'un chemin ? Qui n'a jamais souhaité voir le soleil guider ses pas au cœur des richesses et de l'histoire des merveilleuses Cités d'or ? Et là, cela commence. 1, 2, 3.

« Pour faire de l'oseille, tu pollues le ciel, la terre. Tu craches ton venin, tu t'en fous, toi tu vis loin. Et le jour, la nuit, ton cyanure détruit la vie. Toi, la vie c'est pas ton fort, tu recherches les Cités d'or. Ah, ah, ah, quand cette mine fuira, ciao, tout sera mort. Ah, ah, ah, y a que les ânes qui croient aux cadeaux de Montagne d'Or. Touche pas nos merveilles, on te donne un bon conseil. Garde tes poubelles, casse-toi dans ta caravelle. Ah, ah, ah, quand cette mine fuira, ciao, tout sera mort. Ah, ah, ah, y a que les ânes qui croient aux cadeaux de Montagne d'Or. »

Voilà, c'était une petite pause musicale.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bon, dernière prise de parole et nous passons à la phase suivante.

Garfy ATIKITI, Citoyen

Bonsoir. Mon nom, c'est ATIKITI Garfy. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que ces personnes-là ont peur des insultes, mais ce que vous faites là, c'est insulter les Guyanais. C'est insulter l'intelligence des Guyanais. Venir mentir comme cela, c'est insulter l'intelligence des Guyanais. C'est ce que vous faites. Et vous, vous avez peur des insultes.

Ce que je vois devant moi, ce n'est rien que des prédateurs. Vous êtes des prédateurs. Dernièrement, j'ai vu... laissez-moi parler, Monsieur !

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Non, parce que vous employez des mots qui ne sont pas...

Garfy ATIKITI, Citoyen

Laissez-moi finir.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vous laisse terminer, mais modérez vos propos.

Garfy ATIKITI, Citoyen

Laissez-moi finir. Dernièrement, j'ai vu une vidéo. Une vidéo où les requins attaquent des mérous. Vous, vous êtes des requins. Vous venez ici pour attaquer les mérous. C'est ce que vous êtes

venus faire en Guyane. Vous n'avez pas votre place ici. Rentrez chez vous, s'il vous plaît. Vous n'avez pas de cœur. Ce que vous traînez à l'intérieur de vous, ce ne sont que des sacs de poubelles. Vous n'avez pas de cœur, vous n'avez pas d'enfants, vous n'avez pas de vie de famille, parce qu'en Guyane, il y a de pauvres gens qui triment jour et nuit. Et vous, vous venez soi-disant... la Guyane n'a pas besoin d'une mine. Il y un an et demi, même pas, nous avons demandé 2,5 milliards. Et vous, vous venez nous proposer 3 milliards comme cela. Merci de votre générosité. Rentrez chez vous. Nous n'avons pas besoin de cette thune-là, nous. Rentrez chez vous !

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que les personnes présentes dans la salle souhaitent entendre la suite de la présentation que Montagne d'Or doit faire du projet ou pas ? Sur les questions environnementales et d'énergie. Oui ? Bien, nous allons passer à la deuxième phase de la réunion.

Nous parlons d'environnement dans l'état des connaissances, des études disponibles. C'est ainsi que cela se passe dans tout débat public. C'est ainsi, parce que nous n'allons pas encore revenir sur la question de savoir quelle est la place de l'étude d'impacts. Il y a déjà des éléments disponibles pour pouvoir aller plus loin ou pas dans l'élaboration du projet. Telle est la situation.

Claude BRÉVAN, Commission particulière du débat public

Roland, il y a une dame, là-bas qui demande la parole depuis tout à l'heure.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Dernière prise de parole avant la phase suivante, si toutefois phase suivante il y a.

Amandine GALIMA, Citoyenne, Jeunesse autochtone

Bonsoir à tous. Je viens d'Awala. J'aimerais juste dire, comme le Monsieur l'a dit tout à l'heure : est-ce que cela vous amuse de jouer avec la vie des personnes ? Les conséquences ne sont même pas futures, elles sont actuelles. Il y a des villages entiers qui sont en train de souffrir de la pollution des rivières avec le mercure et toutes les « merdes » qui sont rejetées par les mines d'or comme cela. Et vous voulez venir avec un « truc » encore plus grand, à côté d'encre plus de population. Et vous trouvez cela normal. Comme il l'a dit, vous n'avez pas de cœur. Je ne sais pas, je ne comprends pas. Je n'arrive pas à comprendre vos pensées. En plus, depuis le début du débat, vous n'arrêtez pas de changer vos paroles. Vous n'arrêtez pas. C'est comme si vous essayiez d'embrouiller les personnes. Mais les personnes ne sont pas bêtes en Guyane, je suis désolée. Les personnes ont une intelligence comme vous tous. Arrêtez de vouloir embrouiller les personnes. Vous savez très bien. Il n'y a que vos poches que vous remplirez. Les industriels sont là pour enrichir leurs actionnaires, c'est tout. C'est tout ! La population guyanaise ne verra rien de tout cela. Rien du tout ! Donc, je suis désolée, mais arrêtez d'essayer de nous embrouiller avec vos paroles qui changent à chaque débat. Même la vidéo change à chaque fois.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il n'est pas anormal dans un débat public que les choses évoluent au fil des discussions qui se tiennent. Cela fait partie des propriétés d'un débat. Des choses se disent, le maître d'ouvrage en tient compte. Je pense que ce n'est pas complètement anormal.

Nous passons à la deuxième phase.

Interventions hors micro

Je crois qu'il faut maintenant que nous passions à la phase suivante, sur environnement, énergie. Je donne la parole à Mme ROY.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

L'environnement du projet. Le projet Montagne d'Or est situé entre deux massifs de la réserve biologique intégrale. Au Nord, ici, c'est le massif du Lucifer et au Sud, c'est le massif du Dékou-Dékou. Le projet se situe dans une vallée. Comme nous avons dit tout à l'heure, elle est déjà très déboisée. Ce n'est donc pas un site à l'état vierge. Nous avons vu tout à l'heure une photo

aérienne. Vous allez en voir une toute de suite après. Oui, dans ces massifs, la biodiversité est reconnue. D'ailleurs, en 2009, la CMO a signé un protocole d'accord avec l'ONF pour ne pas exploiter la partie sud de sa concession, qui empiète sur le massif Dékou-Dékou, situé au Sud ici. Suite à cela, en 2012, la RBI a été créée, en tenant compte des activités minières existantes depuis 140 ans. Nous voyons ici l'état de dégradation du site. Donc, la fosse sera à ce niveau-là. Et les infrastructures minières sont situées dans les aires dégradées ici. Ces aires-là constituent 55 % de la superficie du projet.

Pour ce qui a trait aux infrastructures linéaires, nous partons de la piste Paul Isnard, qui fera l'objet de réaménagements, et la ligne électrique qui sera juxtaposée à la piste. Cette piste-là ne traverse pas d'aires protégées. Par contre, à l'approche de la croisée d'Apatou, il y a la ZNIEFF de la crique et des chutes Voltaire. Et également, à l'approche du site minier, il y a les ZNIEFF de type 1 et 2 de Lucifer et Dékou-Dékou.

Le projet a fait l'objet d'optimisation. Il y a eu plusieurs plans de masse. Celui que nous vous avons présenté tout à l'heure, qui est le plan final, est un espace très compact. Il couvre une superficie de 800 hectares. Au début, les infrastructures étaient beaucoup plus éclatées, plus éloignées. Mais afin de réduire l'impact dans le milieu, c'est l'option qui a été retenue. Cette option-là permet également de protéger un corridor de migration de la grande faune, qui est situé juste à l'est de la fosse minière. Les plans de masse initiaux présentaient une versée à stériles située à l'est de la fosse. Et cette versée-là a été abandonnée, justement pour préserver le corridor de migration. La piste Paul Isnard et la ligne électrique ont également fait l'objet d'optimisation afin de protéger les espèces à enjeu de conservation, dont les espèces protégées.

Comme je le disais tout à l'heure, il y a eu des inventaires très conséquents faits de 2014 à 2017. Les états initiaux en version provisoire ont été déposés. L'étude d'impacts est en cours de réalisation. Il y a eu déjà, le 6 avril dernier, un atelier thématique sur la biodiversité, qui a présenté de façon plus détaillée les impacts et les mesures d'atténuation proposées. Et le 22 mai, il y aura un second atelier thématique qui concernera la gestion de l'eau et l'archéologie du projet.

Je présenterai de façon très générale les impacts appréhendés, les effets du projet et les engagements de la CMO pour préserver l'environnement.

Pour ce qui a trait aux engagements de CMO pour la protection des habitats et des espèces animales et végétales, il y a principalement le respect des prescriptions de défrichement du site, avec le balisage des aires de travaux pour éviter de s'étendre et le balisage des zones plus sensibles à proximité des aires de travaux. Il y a également la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de conservation préalablement au déboisement. La réhabilitation coordonnée du site. Nous verrons tout à l'heure qu'il y a une réhabilitation définitive à la fin de l'exploitation. Par contre, nous démarrerons dès le début des travaux d'exploitation le réaménagement ou la réhabilitation des versées à stériles et des versants des digues du parc à résidus.

Des dispositions seront également mises en œuvre pour réduire les nuisances sur la faune et la flore. Nous parlons du bruit, des émissions atmosphériques, et tout cela. Il y a une diapositive plus tard, j'y reviendrai. Et en conformité au processus évitement, réduire et compenser, nous avons vu tout à l'heure les mesures d'évitement. Il y a des mesures de réduction des impacts que nous venons de voir. Et les impacts résiduels doivent être compensés. Trois ateliers ont été réalisés avec certains partenaires qui ont bien accepté de participer au processus pour identifier des mesures de compensation. Je peux en nommer quelques-unes. Notamment sur le PER Bernard qui est justement situé à l'est de la fosse. Ce serait la préservation de cette aire-là pour créer un corridor entre les massifs de Lucifer et Dékou-Dékou. Il y a un appui à la gestion de la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou-Dékou avec notamment des écogardes, parce que présentement de l'orpaillage illégal se fait sur le site. Il y a du braconnage également. Mais aucune protection ne se fait de ces aires-là. Également, la réhabilitation des barranques d'orpaillage illégal est prévue comme mesure compensatoire.

En ce qui concerne les engagements pour protéger, limiter les effets sur les eaux souterraines, nous avons dit tout à l'heure que le parc à résidu sera recouvert, sur les fonds et les flancs, d'une géomembrane pour éviter les infiltrations. Et il y aura là-dessus une aération [mot incompris – 02:02:57] des boues, avant le stockage dans le parc à résidus. Et également, le stockage des stériles dans des alvéoles en sapolite. Nous parlons des roches qui ne contiennent pas de minerais. Toutes les composantes du milieu feront l'objet de suivi tout au long de la durée de vie du projet et 30 ans après la fermeture. Ces suivis permettront de valider les impacts potentiels

identifiés dans le cadre de l'étude d'impacts et de valider l'efficacité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Il y a une rétroaction, une rectification aux besoins, si besoin il y a. Et ces rapports-là seront soumis à l'autorité régulièrement.

Pour ce qui a trait aux engagements de la CMO pour la protection des eaux superficielles, le site est constitué d'un réseau hydrographique très dense. Il est prévu dès le démarrage des travaux de construction que tous les cours d'eau qui sont situés en amont des zones de travaux feront l'objet d'une dérivation et seront dirigés vers des bassins de décantation. Il y aura également un contrôle de l'érosion, ainsi que la collecte et le traitement de toutes les eaux de procédé et des eaux du parc, des eaux de contact. Également le suivi. J'en ai parlé tout à l'heure. L'ensemble des infrastructures de gestion des eaux couvre une superficie de 42 hectares sur 800 hectares du projet.

Nous voyons ici le schéma de gestion des eaux. Donc, toutes les eaux de contact, c'est-à-dire les eaux ayant été en contact avec la fosse d'extraction du minerai, les eaux provenant des aires de stockage du minerai basse teneur, des verses à stériles, seront acheminées dans un bassin des eaux de contact. Ces eaux de contact serviront de réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai. Les boues en provenance de l'usine de traitement du minerai seront acheminées dans le parc à résidus. Nous avons vu tout à l'heure que le parc à résidus semble être un lac. Mais dans les faits, ce sont des boues. Une fois les boues consolidées, il y a une mince lame d'eau à la surface qui permet d'éviter les échanges pour éviter le drainage d'acide minier. Et ces eaux-là sont retournées à l'usine de traitement des eaux et réutilisées à l'usine de traitement du minerai. Et toutes les eaux de contact, s'il y a des eaux résiduelles, autant les eaux de procédé que les eaux de traitement – il y a deux usines de traitement différentes – seront traitées, contrôlées préalablement au rejet dans l'environnement, après que nous nous soyons assurés que nous respectons les seuils de rejet à l'environnement.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le principe d'évitement est justement de réduction est le contrôle à la source par des dispositifs, soit des abats-poussière, soit des capteurs de poussières dans le cas par exemple des concasseurs. Dans tous les cas, les concentrations seront inférieures aux limites autorisées, à la limite du site, donc au seuil réglementaire. Il y aura également une optimisation de la consommation des hydrocarbures afin de limiter les émissions atmosphériques et évidemment les émissions de carbone.

Concernant les nuisances, donc le bruit, les vibrations, la luminosité, encore une fois, il y aura le respect des seuils réglementaires à la limite du site. Également des dispositifs pour atténuer le bruit, les vibrations. Il y a des socles en caoutchouc sous les grosses infrastructures pour éviter justement les vibrations. Et la mise en place d'un suivi pour les mesures, que ce soit de bruit ou de vibration, tout au long du projet.

Le site minier et les infrastructures linéaires, donc la piste et la ligne électrique, ont fait l'objet d'inventaires des sites archéologiques et des sites miniers historiques. Ces inventaires ont été réalisés par l'INRAP et Pierre ROSTAND pour la partie de l'historique de l'activité minière. 77 vestiges ou indices ont été identifiés. Parmi ces 77, il y a une quinzaine de sites à fossé ou de montagnes couronnées, qui sont exemptés du projet. Donc, aucun de ces sites ne sera affecté par le projet. Ils sont situés sur les montagnes autour du projet, mais aucun n'est touché. La plupart des vestiges sont ce que l'on appelle des sites de plein air. Ce sont des morceaux de céramique qui ont été identifiés. Nous sommes présentement en attente des prescriptions de la DAC (Direction des affaires culturelles) parce que c'est la DAC qui prescrit les mesures à prendre en compte. Ce sera soit des fouilles archéologies préventives, soit des diagnostics archéologiques.

Finalement, à la fermeture de la mine, il y aura un plan de réhabilitation de mise en œuvre, sur une durée de 5 ans. Ce plan vise la stabilité à long terme, le confinement des résidus à long terme, la prévention de l'érosion et vise la reprise de la végétation en cohérence avec les habitats environnants. Et il y aura un suivi sur une période de 30 ans.

Nous voyons ici la remise en état du site après quelques années. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Sur les questions énergétiques.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Je vais vous parler un peu d'équipements en énergie dont nous avons besoin. Le site minier a besoin, en puissance, de 20 mégawatts, ce qui nécessite, comme je l'ai dit tout à l'heure, de construire une ligne électrique raccordée au poste Margot de Saint-Laurent-du-Maroni.

J'ai essayé de résumer de façon synthétique et, j'espère, assez claire – si cela ne l'était pas, je vous donnerais les précisions que vous souhaiteriez – la façon dont nous pourrions régler ce problème d'approvisionnement en énergie. D'abord, cela ne correspond pas à une situation actuelle. Le site sera en production en 2023, et surtout pas avant 2023. Donc, il faut projeter ce besoin et cette consommation à horizon 2023. Ce qui permet de laisser le temps à des opérateurs de production d'énergie, producteurs d'énergies renouvelables, d'achever les différents projets qui sont en cour. Il y a des projets de production d'énergie renouvelable en Guyane pratiquement dans toutes les EnR, en photovoltaïque, en biomasse, en hydraulique. Il y a même un projet éolien – je ne sais pas s'il se fera. Enfin, il y a tout de même pléthore de projets qui peuvent considérablement augmenter à partir de 2020 la production d'énergie renouvelable en Guyane.

En ce qui nous concerne, nous avons tenu compte de deux choses : de l'objectif que nous avons d'avoir un approvisionnement 100 % renouvelable, mais aussi d'une proximité des moyens de production, de façon à ne pas utiliser des lignes électriques à trop longue distance, simplement pour approvisionner le site.

Rapidement, pour résumer ce tableau, nous avons ici le type de production d'énergie, c'est-à-dire trois types d'énergie : solaire, biomasse, centrale hydroélectrique au fil de l'eau. Je reviendrai sur le stockage service système, qui est une chose très particulière. Puis une station de secours fonctionnant avec des générateurs thermiques au fuel. Le seul chiffre qu'il est finalement intéressant de retenir pour vous est celui-ci. C'est-à-dire que nous avons besoin de 20 mégawatts – c'est une expression de puissance –, mais en termes d'énergie de 135 gigawatts/heure par an. L'objectif pour nous est donc de devoir trouver à travers ce mix énergétique la répartition à laquelle nous pouvons arriver. Ici, nous avons dans cette colonne des mégawatts, c'est-à-dire le niveau de puissance. Ici, l'énergie disponible avec son niveau de puissance en fonction du type de production. Ici, une notion de coût qui nous permet de voir quelles sont les options, en termes de coût, les plus intéressantes. Sachant que chacune de ces productions sera forcément, j'imagine, faite par des producteurs privés déjà présents sur le territoire guyanais depuis fort longtemps et qui, les uns, ont créé de petites unités de biomasse – je pense à celle de Kourou, faite par Voltalia –, les autres, des unités de production d'énergie au fil de l'eau, des personnes qui sont expérimentées de la Guyane et surtout de la climatologie de la Guyane. Parce que cette climatologie est importante pour mesurer le rendement des cellules photovoltaïques d'une part, si nous parlons du photovoltaïque, mais aussi les rendements des chutes d'eau pour les petites centrales au fil de l'eau.

Voilà un peu ce à quoi nous souhaitons arriver. Nous souhaitons arriver à une production d'électricité 100 % renouvelable de 135 gigawatts/heure. Non seulement cela paraît aujourd'hui très faisable, mais c'est en plus largement en dessous des objectifs qui ont été fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière de production d'énergie renouvelable à partir de 2023. Nous sommes donc assez confiants sur la poursuite de cet objectif et le fait que nous l'atteignons entre 2020 et 2023.

Je vous remercie de votre attention. S'il y a des questions, je suis bien évidemment à votre disposition.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je vois qu'il y a des questions. Madame ? Je ne sais pas quel était l'ordre de levée des mains. Madame, allez-y.

Maria BOCENO, conseillère municipale à Mana

Bonjour. Je me présente. Maria BOCENO, conseillère municipale de la commune de Mana. Suite à cette présentation au niveau de vos besoins en électricité, maintenant je comprends bien pourquoi, depuis quelques mois, des entreprises productrices d'énergie viennent sur notre commune pour présenter des projets pharaoniques de production d'énergie. Ces entreprises, justement, nous proposent du photovoltaïque, des projets de biomasse. Ils nous proposent même un barrage sur la Mana. Très séduisant.

Vous avez parlé de la programmation pluriannuelle des énergies en Guyane, qui a justement été adoptée en mars 2017, il y a un an. C'est vrai que dans ce document ils disent que la Guyane, et

plus spécifiquement l'Ouest, a besoin de l'énergie, plus justement pour l'augmentation de sa démographie. Mais ce document dit aussi que nous devons augmenter notre production d'électricité, car nous devons anticiper les projets miniers futurs sur notre territoire.

Ce que je pense franchement, c'est que ces entreprises productrices d'énergie qui viennent sur la commune de Mana actuellement ne le font pas vraiment parce qu'il y a un besoin en termes de démographie. C'est parce que vous avez besoin de ces entreprises pour mener votre projet. Et moi, en tant qu'élue de cette commune, je veux que l'électricité que produiront ces entreprises, s'ils viennent s'installer en Guyane, soit pour les habitants de Mana, pour les habitants de l'Ouest. Je ne veux pas que ce soit pour votre projet. Je veux qu'elle revienne aux Mananais, aux gens de l'Ouest, pour utiliser cette électricité. Pas pour votre projet.

Je suis contre la dégradation de la biodiversité. Je suis contre la contamination de l'environnement et je suis contre la création des emplois précaires sur ma commune, sur mon territoire et sur la Guyane. Merci.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Sur cette question, vous pouvez apporter quelques éléments de réponse.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Bien sûr, je vais répondre à votre question, Madame. Simplement, je voulais juste faire remarquer, sans que cela vienne en contradiction avec votre propos, que l'un des projets qui a suscité notre intérêt est l'ouvrage existant de barrage au fil de l'eau sur la Mana, qui est un petit barrage de 4,5 mégawatts. Il a suscité effectivement de l'intérêt. Et comme vous le savez, il y a d'autres demandes pour des barrages de 4,5 mégawatts.

Vous parlez de projets pharaoniques, si j'ai bien compris. Moi, je suis avec un barrage hydraulique au fil de l'eau de 5 mégawatts, c'est-à-dire qui est exactement le barrage de Saut Maman Valentin. Donc, nous ne pouvons pas dire que ce soit pharaonique.

Intervention hors micro

Le barrage sur la Mana, c'est le barrage au fil de l'eau. Enfin, nous avons déjà parlé de cela. Écoutez, je veux bien répéter plusieurs fois la même chose.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Mais ce ne sont pas les mêmes personnes, Monsieur.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Je sais bien que ce ne sont pas les personnes, simplement j'ai expliqué déjà, Madame, mais je vais le répéter. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'expérience de ce barrage au fil de l'eau sur la Mana. Je l'ai trouvée intéressante. Je trouve que sur le plan de la protection de l'environnement, c'est une opération extrêmement bien faite. Vous pouvez ne pas partager cet avis. Et je dis que c'est le type d'ouvrage sur lequel nous souhaitons nous approvisionner. C'est tout. Je n'en dis pas plus.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Mais ce barrage n'est pas fait pour vous ? Parce qu'il y a la question de la desserte prioritaire des habitants, en termes d'énergie électrique.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Je rappelle ce que j'ai dit pour commencer. Je vous parle d'une consommation à partir de 2023. Et la programmation pluriannuelle de l'énergie, vous la connaissez bien, dans la situation dans laquelle elle a été acceptée par Mme ROYAL, prévoit largement au-delà de ce besoin-là dans l'Ouest en 2023. Donc, il ne faut pas parler de la situation d'aujourd'hui telle qu'elle est, critique, que je connais bien, avec le besoin et la production de 2023. C'est mon explication. Je pense qu'il ne faut pas associer les deux.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

M. KELLE de WWF ?

Laurent KELLE, Responsable WWF Guyane

Bonsoir mesdames et Messieurs. Je m'appelle Laurent KELLE, je suis le représentant du WWF ici, en Guyane. Je remercie la commune de Mana de l'accueil de ce débat de proximité. Et je salue aussi la décision que j'espère maintenant définitive de donner une forme d'équilibre dans les présentations des uns et des autres, notamment au travers du film que nous attendons toujours ce soir et qui, j'imagine, suivra mon intervention.

Quelques réactions à ce qui a pu être dit jusqu'à présent. Je commencerai par ce beau tableau. Une mine 100 % renouvelable. Enfin un mix énergétique 100 % renouvelable. L'idée de cette connexion, si j'ai bien compris, est d'être connecté au réseau. Et donc, toutes les sources énergétiques connectées au réseau vont, de façon équilibrée, approvisionner un boulanger, un cuisinier, on espère, effectivement Madame, en priorité, plutôt que ces ogres énergétiques qui sont une compétition directe par rapport aux besoins prioritaires du territoire d'un point de vue énergétique.

Juste pour compléter ce qui vient d'être dit, en 2023, si l'ensemble du réseau, l'ensemble de la production énergétique en Guyane est 100 % EnR, dans ce cas, éventuellement ce genre de tableau pourrait être présenté. Et ce sera la PPE qui pourra le déterminer, et non pas un opérateur privé, qui semble présenter une étude en cours. Mais effectivement nous attendons que les politiques publiques aillent dans ce sens. Pour mémoire, l'objectif 100 % EnR pour la Guyane, c'est en 2030. Et bien évidemment, ce sera un objectif important à atteindre indépendamment de ce genre de projets qui essaient de se greffer au réseau, qui accessoirement entraîneraient un coût pour la péréquation tarifaire de plus d'une centaine de millions d'euros, rien qu'en termes de fonds publics qui seraient nécessaires pour alimenter ce genre de grands projets. C'est juste un aparté sur ce qui vient d'être dit.

Une autre évidence que je souhaite ici rappeler puisqu'elle n'a pas été soulignée à ma connaissance, c'est l'objectif de ce projet, tout simplement. C'est de générer du profit. C'est bête de le dire maintenant, aussi tardivement dans ce débat, mais il faut peut-être que quelqu'un le rappelle, puisque visiblement cela n'a pas été encore présenté. De l'ordre de 600 millions d'euros de profits sont espérés par les investisseurs étrangers, essentiellement russes et canadiens, au travers de ce genre d'opérations menées un peu partout dans le monde. Et donc sur celui-là spécifiquement une forte attente de bénéfices, avant tout évidemment auprès de ces investisseurs non présents sur le territoire.

Un autre point que je souhaite préciser ici. Cela fait plusieurs fois que l'on nous parle du stérile. Donc, de la roche qui ne contient pas d'or. Dans l'absolu, c'est inexact. Cela ne contient pas d'or à des seuils rentables, ce qui est très différent pour des investisseurs dont l'objectif premier, encore une fois, est la rentabilité. Je souhaite poser une question ici et j'espère avoir une réponse lors des prochains débats : combien de tonnes d'or feront partie des stériles, c'est-à-dire des déchets miniers qui seront laissés sur le territoire, une fois que Montagne d'Or aura fini son opération spéculative dans l'intérieur du territoire. Et je ferai le lien avec ce qui a été présenté et le risque de repasse. Le risque de repasse n'est pas uniquement un risque, mais une réalité en Guyane. Qu'est-ce que la repasse ? C'est lorsqu'un site minier légal a fini d'exploiter, il est réhabilité au moins dans certains cas. Et malheureusement, les illégaux reviennent s'y installer, puisque bien sûr leur seuil de rentabilité est bien plus faible. Du coup, même des teneurs en or extrêmement faibles deviennent rentables pour les illégaux. Là, ce qu'il risque de se passer avec un tel projet, c'est que de l'or qui est actuellement à 200 m de profondeur, c'est-à-dire totalement inaccessible pour les illégaux, soit finalement redistribué en surface au travers de ces monticules énormissimes. De mémoire, je crois que l'on parle de 240 millions de tonnes de déchets. Là encore, nous attendrons le tonnage en or présent dans ces 240 millions de tonnes de déchets.

Et l'autre question que je souhaite poser est : quelles seront les mesures mises en place par Montagne d'Or, mais surtout par l'État, pour s'assurer qu'aucune repasse ne risquerait d'intervenir sur ces 240 millions de tonnes de stériles ? Je vous remercie.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a plusieurs champs d'observation. Attendez une seconde, il y avait d'abord Monsieur derrière. Mais préalablement, sur les différents points ? Pas de remarques particulières ?

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Non, je ne vais pas revenir sur la déclaration de M. KELLE. Je pense que c'est conforme effectivement. Nous avons tous l'attente qu'en 2023 le mix EnR aura beaucoup augmenté en Guyane. C'est conforme à la PPE. Nous pouvons espérer que cela se mette en place selon la conformité de la PPE, qui a été signée au plus haut niveau, à la fois de l'État et de la collectivité territoriale.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Sur l'or présent dans les stériles, savez-vous répondre ? Mme ROY ?

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Je n'ai pas le volume du tout. Par contre, il ne faut pas oublier que les stériles sont de gros blocs de tout-venant et un exploitant minier artisanal ne peut pas exploiter cela. Il a besoin des broyeurs, etc. Dès la fermeture de l'usine, toutes les infrastructures seront démantelées. Donc, je ne vois pas comment, à moins que quelqu'un vienne réinstaller ces installations-là, mais il faut une autorisation. Mais ce ne sont pas des roches exploitables comme telles. Ce n'est pas comme l'alluvionnaire, où nous utilisons des moyens artisanaux. Ce n'est pas possible, cela nécessite de l'équipement industriel. Et tout sera démantelé du site à la fin de la vie utile de la mine.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur ?

Claude FABRI, Citoyen de Mana

Bonjour. Claude FABRI, citoyen de Mana. J'ai une remarque et une question par rapport au démantèlement futur des installations de la mine. La première est par rapport à la durée. Donc, 12 ans d'exploitation, 30 ans de suivi après fermeture. Ma question ne s'adresse pas directement à vous, mais plutôt aux services de l'État. Quand nous voyons aujourd'hui comment l'État réduit ses contrôles, ses suivis, comment pouvons-nous avoir l'assurance, par rapport à toute l'exploitation qui sera menée tant au niveau de la préparation, tant au niveau des suivis des rejets, que l'État peut s'engager sur une durée aussi longue, déjà ? Comme il le fait déjà aujourd'hui dans les différents projets qu'il y a en Guyane. Si nous prenons le cas de la commune de Mana, simplement cette commune, où il y a eu des projets industriels notamment au niveau de la riziculture, nous voyons qu'il y avait le groupe SOS qui était une multinationale implantée sur Mana. Ils sont partis il y a environ 4 ou 5 ans. Aujourd'hui, tout le patrimoine industriel est présent, n'a pas été démantelé. Et nous voyons sur le territoire, sur les différentes zones de Mana, de vieilles usines qui sont complètement à l'abandon. Aucune démarche n'a été engagée pour le démantèlement et aucun contrôle. C'est vraiment sur la partie démantèlement. Pas tant sur le projet lui-même. Je pense qu'il y a des personnes qui en parlent mieux que nous là-dessus. Mais c'est vraiment sur comment l'État est aujourd'hui en mesure d'assurer un contrôle d'une activité aussi importante que celle-là, aussi conséquente, avec aussi des moyens financiers de ceux qui le mettent en place qui sont conséquents. Comment pouvons-nous avoir l'assurance, en tant que citoyens, que tout sera mis en œuvre dès le début pour contrôler tout cela ? C'est vraiment ce qui me préoccupe le plus. Et surtout par rapport aux exemples actuels. Nous sommes à Mana, nous avons trois usines industrielles qui ne sont pas démantelées et qui sont, depuis 10 ans pour certaines, laissées à l'abandon, sans qu'il n'y ait aucune...

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Oui, c'est une question très importante que vous posez. Les services de l'État ne sont malheureusement pas là ce soir. Ils avaient eu l'occasion de répondre en un autre lieu lorsqu'ils étaient présents à Saint-Laurent-du-Maroni. Avez-vous néanmoins quelques éléments à apporter par rapport à cela, M. GUEZ, même si ce n'est pas évident parce que vous ne pouvez pas parler au nom de l'État ? Ce sujet devra évidemment appeler de leur part une réponse plus complète pour Monsieur et d'autres.

Alex GUEZ, Directeur des affaires règlementaires, Montagne d'Or

Évidemment, je ne parlerai pas au nom de l'État. Je ne sais pas ce qui s'est passé et je ne sais pas pourquoi ce n'est pas démantelé. Dans notre activité, l'activité minière, dès le début, c'est-à-dire dans le dossier de demande d'autorisation, il doit exister la démonstration, et une démonstration non pas définitive ou de qualité dans un détail extrême, de la manière dont nous prévoyons de réhabiliter à la fin. L'objectif est de démontrer à cette occasion, et cela fait partie de la demande d'autorisation que ce que nous prévoyons de faire est réaliste, correspond à un certain

nombre d'obligations et est au niveau en matière technique. Donc, dès le début, nous nous engageons à réhabiliter. Nous nous engageons à la fois dans le dossier que nous présentons puisque lorsque nous l'écrivons, nous le faisons signer au Président de notre société. C'est un engagement. Ensuite, c'est dans l'arrêté préfectoral. Au-delà de cet engagement, il y a une obligation de garantie financière. C'est-à-dire que de l'argent est mis en caution par la société et qui est accessible par le Préfet lorsqu'il en a besoin. Le montant de cette garantie financière couvre un certain nombre de choses, mais aussi la mise en sécurité du site et la réhabilitation d'un certain nombre d'installations. C'est le deuxième élément.

Ce que je peux porter comme preuve aussi, c'est l'ensemble des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation minière. Aujourd'hui, il y en a une dizaine qui a été autorisée récemment. Et tous ces arrêtés prévoient la manière dont le site sera réhabilité, puisqu'une autorisation d'exploiter est une durée, si je ne me trompe pas – et quelques-uns sauront me corriger si je me trompe –, de 4 ans. Donc, dès le début, nous disons qu'au bout de 4 ans, et même avant 4 ans, c'est-à-dire au fur et à mesure, comme nous sommes censés réhabiliter.

C'est ce que nous prévoyons de faire, avec un phasage de réhabilitation, par phase. Peut-être Chantal pourra compléter, si vous le souhaitez, sur la manière dont nous prévoyons de réaliser les travaux de réhabilitation.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je pense que la question portait plus particulièrement sur l'exercice par les services de l'État de leur pouvoir de contrôle. Je crois que nous attendrons peut-être d'avoir de leur part une réponse plus complète à la question de Monsieur, déjà posée d'ailleurs par ailleurs.

Il y a beaucoup de demandes de prises de parole. D'abord, Madame. Cela fait longtemps. Puis Monsieur ici, une dame là-bas et ensuite Monsieur devant.

Evani AFOUDINI, Association FOE ALA WI

Bonsoir tout le monde. Je me présente, je m'appelle Evani AFOUDINI de l'association FOE ALA WI, basée à crique Margot.

Ruben

Bonsoir. Elle a du mal à s'exprimer en français. Je vais traduire pour elle.

Evani AFOUDINI, Association FOE ALA WI

[En langue du fleuve : 02:31:48 – 02:32:40]

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

J'espère que Monsieur a tout retenu. En tout cas, dites-nous l'essentiel.

Ruben

Je vais essayer. Elle s'est présentée, Mme AFOUDINI. Elle voulait parler au nom de la population Bushinengue qu'elle représente sur Crique Margot. Elle disait que la population Bushinengue était contre le projet Montagne d'Or, parce qu'il y a suffisamment de maladies qui n'ont pas encore été indiquées ici ou que l'État a négligées. Il y a tout cela. Ils sont contre parce qu'ils savent qu'une fois que vous allez finir votre exploitation, en partant vous ne nous laisserez que des maladies derrière. Et nous ne serons pas sauvés par la Montagne d'Or. Voilà à peu près.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Passez le micro à Monsieur.

Paulo CAMPOS, Citoyen

Bonsoir, je suis M. CAMPOS. Je parle d'un sujet d'actualité. En ne regardant que maintenant votre document concernant le parc à résidus dans la partie environnement. Si vous vous rappelez il y a quelques mois en arrière, dans la région sud-est du Brésil, une grosse société, beaucoup plus grande que la vôtre, a également fait construire des parcs à résidus, parce qu'ils travaillent aussi le minerai. Ce parc à résidus, malheureusement, a dû être négligé dans le temps. Il a rompu. Une ville a disparu. Il y a eu quelques dizaines de morts. L'entreprise a bien sûr été verbalisée,

amendée, condamnée, etc. Jusqu'à aujourd'hui, ces personnes ne sont pas logées. Cela fait plus d'un an maintenant pour ces personnes qui ont survécu à l'incident. Non seulement cela, parce que la dame nous a expliqué tout à l'heure qu'une fois les résidus arrivés dans son parc, on récupère l'eau, on la retraite et on réinjecte l'eau dans le système. Très bien. Mais la boue est restée là. Et ce qui a rompu le barrage, ce n'était pas l'eau. C'était la boue qui a poussé le cantonnement [mot incompris – 02:35:36] de ce matériel et qui a glissé sur pas moins de 300 km. Il y a une rivière qui s'appelle Rio Doce. C'est une rivière qui croise trois états. Et tout ce qui était comme faune, tout ce qui était poisson, tout ce qui était oiseau, tout ce qui dépendait de cette rivière a été tué.

L'entreprise Vale, qui est l'une des plus grosses entreprises du monde, que ceux qui sont là doivent connaître, a aujourd'hui eu une amende avec laquelle nous aurions pu, je crois, acheter 4 fois la Guyane tout entière, avec tous vos biens et tout ce qu'il y a. Mais cela ne veut rien dire. Parce que la mort est restée. Les gens sont morts. Toute activité humaine, c'est sûr et certain, bouge l'environnement. Et nous avons besoin de ces activités. Je ne suis ni contre ni pour le projet. Ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est de continuer cette concertation. Je dois féliciter ceux qui ont pris la décision de le faire. Et ce n'est pas seulement que l'on soit contre ou pour, mais c'est surtout de trouver le moyen d'assurer, par tous les moyens possibles, d'éviter les grosses catastrophes que nous voyons un peu à gauche et à droite dans le monde. J'ai survolé la région sur laquelle vous interviendrez bientôt, je pense. C'est un tapis vert en bas. C'est très joli. Mais les trous des orpailleurs clandestins ou non, actuellement ce n'est pas très important. Mais votre projet est gigantesque en occupation des territoires.

Deuxième sujet dont vous avez parlé : l'énergie. Je suis très inquiet pour cela également, parce que je suis habitant de Guyane depuis 34 ans. Actuellement, nous avons une grosse polémique avec EDF, qui n'arrive pas à assurer le service public de fourniture de l'électricité. Le barrage de Petit-Saut qui a été construit, qui a pris plus de 10 ans à la construction, ne produit, lorsqu'ils sont au maximum, que cela brûle tout, que des fumées sortent de partout, pas plus de 140 mégawatts. Alors, j'ai compris aussi par ce Monsieur que vous attendez que des promoteurs produisent de la biomasse, d'autres ouvrent des barrages, etc. 2022, c'est pour moi dans 4 ans. Et en Guyane, 4 ans, cela ne veut rien dire. Et je pense que si vous vous branchez, même en 2023, sur ces réseaux que vous créez – vous allez certainement les créer, c'est très bien parce que nous avons tous besoin d'énergie –, malheureusement soit on va vous donner l'électricité et nous, nous resterons sans, soit... je ne sais pas ce que nous ferons. Parce que là où j'habite, je suis collé au poste Margot, là où vous allez partir. Juste derrière. Et tous les jours, il y a au moins une vingtaine de groupes qui se mettent en route. Et je n'arrive plus à voir la route nationale, en raison de la fumée que dégagent ces groupes en état de marche. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous n'avons plus d'électricité suffisante pour la population qui est là.

Je suis très content de voir que vous êtes très optimiste, quand vous dites que vous aurez... Juste pour vous informer, savez-vous ici combien produit la centrale biomasse de Kourou ? Non ? Pouvez-vous nous dire...

Intervention hors micro

1,7 mégawatt. Mais savez-vous pourquoi ? Parce qu'ils achètent du bois. Je suis constructeur en bâtiment depuis que j'ai mis mon pied dans ce pays que j'adore. On coupe le bois, pour l'amener là-bas, pour brûler, pour produire de l'énergie. Pourquoi ? Parce qu'avant nous avions des scieries partout en Guyane. Actuellement, nous en avons une au Larivot, que je ne compte pas, c'est trop petit.

Il se passe que la production de déchets dans ces scieries n'est même pas capable d'alimenter cette petite usine de Kourou. J'ai participé aux réunions de la coopération entre France et Brésil, en mission officielle au Brésil plusieurs fois. Nous avons même pensé une fois à la possibilité de ramener tous les déchets produits actuellement par une entreprise au Brésil, qui s'appelle Anseu [mot incompris – 02:40:39], qui fait les copeaux de bois pour envoyer, pour faire la pâte à papier. Ils produisent 300 000 tonnes par mois de déchet végétal. Mais le coût est tellement élevé que c'était non viable pour la Guyane. Maintenant, nous parlons des petites usines de biomasse. Je n'y crois pas. D'ailleurs, les scieries aujourd'hui qui se trouvent à Paul Isnard sont en bagarre directe avec l'ONF – je pense qu'il n'y a personne ici – parce qu'il y a des déchets énormes, géants là-bas. Où pouvons-nous les emmener ? Déjà que les brûler est hors de question. Nous ne pouvons imaginer cela. Ce qu'il se passe, c'est que nous attendons cette usine de biomasse dans la région de l'Ouest guyanais, mais personne ne vient.

Moi, je veux acheter une scie pour scier le bois, mais je suis inquiet : où est-ce que j'emmène les déchets ? Les amener à Kourou ? Mais combien coûte un camion pour aller à Kourou et revenir ? Cela veut dire que ce n'est pas réaliste.

Monsieur, je ne suis ni contre ni pour. Votre optimisme me frappe directement au cœur, parce qu'en Guyane nous avons de beaux discours politiques politiques. Nous sommes très beaux parleurs en Guyane. Mais lorsque nous passons à la réalisation, les usines... attendez. Nous n'avons que Petit-Saut qui fonctionne en Guyane. Régina et Saint-Georges n'ont pas d'électricité. Nous avons voulu faire venir du Brésil, mais la souveraineté nationale ne permet pas de dépendre d'un autre pays. Surtout que ce n'est pas dans la Communauté européenne. Et nous faisons de graves erreurs quand nous pensons comme cela.

Je n'ai aucune question. Je voulais juste soulever ces deux points concernant votre parc à résidus, qui peut détruire une zone gigantesque de la forêt en cas de rupture. Ce n'est pas l'eau, Madame, c'est la boue et vous ne savez pas ce que vous ferez avec.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. C'est peut-être le moment de prendre 10 minutes pour le film d'Or de question. Mais préalablement, je pense que la Compagnie va réagir sur différents points.

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Je vais répondre à Monsieur. Je comprends bien sa position sur le problème de l'énergie. D'abord, je rappellerai juste un petit point d'historique. Il y a eu un projet important de production d'énergie par de la biomasse à l'ouest. C'était le projet du plateau des mines, qui était un projet qui était piloté à l'époque par le groupe GDF SUEZ et qui était un projet de 8,4 mégawatts. Il ne s'est pas fait pour des raisons que vous connaissez sans doute, ou mieux que moi au moins. Mais ce projet est arrivé à un état d'achèvement quasiment définitif. Il ne s'est pas fait tout simplement par un désaccord entre le promoteur et la commission de régulation de l'énergie sur le coût de l'énergie produite. Le promoteur, lui, estimait que l'énergie qu'il allait produire ne serait pas suffisamment bien payée. Mais la commission de régulation de l'énergie estimait que c'était trop cher pour payer cette énergie-là. Donc un sujet entre l'État et un opérateur privé. Ceci dit, je pense, avec le recul, qu'il aurait été mieux au lieu de claquer la porte d'essayer de s'entendre pour trouver une solution sur le coût de rachat de cette énergie. Parce qu'aujourd'hui c'est un projet qui date de 2010, nous sommes en 2018, et même si je suis d'accord avec vous, les délais de construction sont longs en Guyane, je pense que ce projet aurait vu le jour depuis fort longtemps et aurait sans doute évité à l'ouest de vivre ces situations dramatiques de coupure d'énergie. Bref, c'est de l'historique, je ne vais pas revenir là-dessus. Mais c'est important de se référer effectivement à l'existence de projets.

Nous sommes obligés de faire des prévisions dans un cadre à peu près stable, à peu près existant. Nous ne pouvons pas nous lancer dans des prévisions fantaisistes. Et je vous remercie de taxer d'optimisme ce que vous avez entendu. Mais finalement, ce n'est pas tant que cela. Nous, nous avons besoin de 135 gigawatts/heure. Si vous vous référez à la programmation pluriannuelle de l'énergie que Madame évoquait tout à l'heure, la prévision de capacité de production en 2023 est 1 365 gigawatts/heure. Il faut prendre cela en considération. Soit nous disons que nous ne croyons pas du tout à la programmation pluriannuelle de l'énergie, que ce que font l'État et la région n'a aucune chance de se faire. Effectivement, dans ce cas, nous sommes complètement dans le bleu. Moi, je n'ai d'autres instruments de mesure aujourd'hui que celui-là. Et donc, je travaille avec ce que j'ai.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je propose que nous prenions 10 minutes pour voir le film, parce que l'heure tourne et que nous avons promis de le regarder. Et peut-être, puisqu'il porte sur des questions d'accidents, parce qu'il y avait tout un aspect portant sur ces aspects-là dans l'intervention que nous venons d'entendre, il sera possible d'intervenir après. Étant rappelé que nous sommes ici dans un contexte différent du contexte guyanais, dans des réglementations différentes. Nous garderons donc les comparaisons pour ce qu'elles valent.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

J'aimerais juste apporter des points de précision à Monsieur qui vient de poser les questions. Notamment le barrage de Vale qui a cédé au Brésil. Il était justement construit selon la méthode amont que nous avons vue tout à l'heure. Donc, un barrage qui est monté en succession sur les

résidus miniers et qui est très instable, ce qui ne sera pas le cas de notre barrage. Nous prévoyons la méthode aval. Des études géotechniques sont réalisées. Également, des infrastructures seront positionnées tout au long des digues pour détecter les mouvements et intervenir en cas de besoin. À la fin du projet, les boues sont asséchées. Il y a un pompage pendant deux années pour assécher les boues. C'est recouvert et cela devient une cellule étanche. Elle est étanche par en dessous et par-dessus pour qu'il n'y ait justement pas d'infiltration. À ce moment-là, il n'y a plus de danger. C'est un amas de terre. Il n'y a donc pas de danger, s'il y a une rupture de digue, que ce soit dispersé en aval.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Donc, extrait. Nous verrons après les autres questions. Je rappelle qu'il s'agit de l'extrait d'une émission du magazine Investigations sur France Ô, toujours visible en *replay* sur France Ô. Enfin, je n'en suis pas sûr, mais il me semble que oui. En tout cas, accessible dans son intégralité sur le site du débat.

Diffusion d'une vidéo (problème de démarrage)

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que cela fonctionne ? Puisque nous avons un petit moment de patience, j'indique tout de suite – je voulais le dire en conclusion – qu'il y a un certain nombre de graves accusations qui ont été professées par un intervenant au cours de la séance, et de façon préméditée visiblement, puisque tout est écrit. Cela génère un risque très sérieux pour la prolongation du débat - je l'indique tout de suite – auquel je pensais que chacun était attaché. Nous verrons les suites que nous aurons à donner à cela ultérieurement.

Tentative de diffusion de la vidéo

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que cela fonctionne ou pas ? Nous allons prendre une autre question en attendant. Non ? Il y a deux personnes au fond qui souhaitent prendre la parole. Allez-y, Madame.

Christina ROSEJEN, chef coutumier

Rebonsoir. Juste une question. Si nous, les femmes de Guyane, Guyanaises ou peuple autochtone... Si je vous demande, en tant que femme de peuple autochtone, comme Guyanaise, si je vous demande, « Or de question », quoi que vous disiez, mais comme une femme, comme une mère, comme une femme autochtone, comme une Guyanaise, je vous dis : Non et hors de question de toucher ma terre ! Cela suffit ! Si je vous dis cela, est-ce que vous toucherez tout de même l'or qui nous appartient à nous, Guyanaises ? Vous allez quand même toucher notre terre, sans respecter notre enfant qui reviendra, qui viendra, qui sera là pour nous. Vous allez toucher. Qu'allez-vous laisser pour notre enfant ? Qu'allez-vous laisser ? Je vous laisse la parole.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Je ne toucherai rien, Madame. Pardonnez-moi, moi je ne toucherai à rien, je suis ici la Commission particulière du débat public. J'anime ce débat, j'ai l'intention de ne toucher à rien. Adressez-vous aux porteurs du projet, s'il vous plaît.

Amandine GAIMA, Citoyenne, Jeunesse autochtone

La jeunesse autochtone vous fait dire, comme chaque fois, que nous essaierons de nous rendre sur chaque débat, avec le peu de moyens que nous avons. Mais le seul message que nous vous répéterons chaque fois est : vous voulez aller au bout de votre projet. Nous aussi, nous irons au bout, parce que nous sommes prêts à laisser nos vies pour empêcher ce projet de s'installer.

Applaudissements.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Je crois que la projection est prête.

Diffusion d'une vidéo.

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures, Montagne d'Or

(Commentaire par-dessus la vidéo)

OK. Juste apporter quelques commentaires d'information sur cette mine, qui se situe au Brésil. Donc, pas en Guyane, pas la même législation, pas le même contexte géologique. Ce sont des roches sédimentaires. Pas le même taux d'arsenic contenu dans les roches [mots incompris – 03:04:39] à 500 ppm, alors que pour le gisement Montagne d'Or, nous sommes à 77 ppm. Donc, vraiment des données complètement différentes. Il faut arrêter de prendre des exemples qui ne peuvent pas être comparés et commencer à raisonner avec des choses que nous puissions mettre en comparaison.

Partie inaudible : interventions dans la salle, mais la diffusion de la vidéo n'est pas interrompue
[03:05:25] - [03:06:45]

(Intervenante)... et évidemment, vous ne parlez pas à des politiques. Vous avez des communicants. La Montagne d'Or a des communicants. Nous ne sommes pas des communicants. Nous sommes des citoyens et effectivement... *Inaudible*... Il y a des personnes qui effectivement ont préparé des discours, qui sont peut-être... *Inaudible*... et nous avons besoin, nous avons envie d'être entendus et parfois nous n'avons pas d'autres armes que les mots. Oui, effectivement, même si les mots vous choquent, il faut être capable de les entendre, parce que nous n'avons que cela... *Inaudible*... des citoyens. Moi personnellement, je ne veux pas de ce projet... *Inaudible*. Et on vous l'exprime avec nos mots, comme l'on peut. Et il y en a qui l'exprime avec des larmes. Tout le monde l'exprime avec ses armes à lui. Voilà ce que je voulais dire.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Monsieur ?

Jean-Marc PROMZOLA [03:06:55], Citoyen

Mon nom est M. PROMZOLA. Mon grand-père est né à Paul Isnard. Mon grand-père était un orpailleur. Et la commune de Mana a été fondée par les orpailleurs. Ce qui veut dire que s'il n'y avait pas eu les orpailleurs aujourd'hui, Mana n'existerait pas dans cet état. Construite par les orpailleurs. Ce qui me choque aujourd'hui, c'est que chaque fois qu'il y a un projet pour une exploitation de ressources naturelles en Guyane, cela capote. Il y a toujours des opposants. Il y a eu le coup de la pâte à papier. Ce n'était pas possible, pour des raisons de toutes sortes. Et cela a échoué. Il y a eu aussi le projet d'exploitation de bauxite. Allez chercher pourquoi cela n'a jamais vu le jour.

Moi, j'ai un souci. Il y a 200 000 jeunes qui arrivent dans les 20 ans qui viennent. Même dans les 10 ans qui viennent. Que feront-ils ? La balance commerciale est nulle. Nous ne produisons rien dans ce pays. Les personnes vivent d'allocations familiales, du RSA, pour une bonne partie. Que proposons-nous à nos jeunes en contrepartie ? D'accord, nous ne voulons pas de ce projet. Mais tous ceux qui disent qu'ils ne veulent pas de ce projet, que proposent-ils ? Ils ont déjà commencé... laissez-moi parler s'il vous plaît. Ils ont déjà commencé. Nous avons une délinquance qui devient insupportable. Beaucoup de jeunes, dans les avions, ont commencé à passer de la drogue. Aujourd'hui, que leur proposons-nous comme production, comme emploi, comme travail ? C'est la grosse question. Est-ce que ce pays doit continuer à vivre de contributions sociales ? Et qu'est-ce qui est proposé comme production pour qu'enfin ce pays démarre et sorte de ce marasme économique ?

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Merci Monsieur. Je crois que nous sommes plutôt à l'heure des prises de position. Encore deux ou trois et nous concluons.

Milkatch

Rebonsoir. Toujours Milkatch, habitant de la forêt. Messieurs de la CMO, comment pouvez-vous garantir que la géomembrane que vous poserez au fond du parc à résidus dure 450 ans, étant donné qu'un cycle de 450 ans pour vérifier vos informations n'a jamais été fait ?

Deuxièmement, vous faites la promotion d'un corridor écologique. C'est bien pour nous peut-être. C'est bien pour vous peut-être. Mais est-ce que la faune va pratiquer ce corridor ? Et je voudrais savoir à quelle distance ce corridor se trouve du site d'exploitation.

Autrement... excusez-moi, je n'ai pas trop l'habitude. Vous dites que vous allez rejeter des eaux dans le milieu naturel. Pourquoi ne réutilisez-vous pas ces eaux que vous rejetterez dans le milieu naturel, donc qui doivent être bonnes, pour alimenter justement la base vie où des personnes vont donc vivre, plutôt que de faire trois forages qui seront inutiles ? Voilà.

Je voulais encore demander une fois de plus si vous connaissez la composition chimique des parcs qui s'établira dedans. Parce que vous utilisez le mot « boue », mais en fait, la vraie définition, c'est des boues rouges toxiques. Donc, je vous demanderai d'utiliser du vocabulaire un peu plus juste que « déchets » ou « résidus miniers ». Les résidus miniers ne sont pas des déchets, mais si ! Parce que vous allez mettre un gros tapis de couverture végétale dessus. Hop, on balance la poussière sous le tapis, cela n'existe plus.

Et vous parliez d'assécher les boues rouges toxiques. Je voudrais savoir comment.

Et je voudrais répondre à Monsieur. Le projet de la pâte à papier a été annulé parce que les arbres plantés remontaient de la silice et étaient inexploitable. Cela n'a pas été prévu. C'est un accident de la nature. Voilà, je vous remercie beaucoup.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Deux interventions encore, puis nous concluons.

Franck APPOLINAIRE, Citoyen

Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public, je pense qu'en tant que responsables par rapport aux enjeux que représente le projet minier Montagne d'Or en Guyane, nous nous devons de jouer la carte de la transparence, de la sincérité et de l'honnêteté. J'ai une question, mais c'est un processus, même si la réponse vient après. Je vais donc l'accepter. C'est concernant la rupture de digue en aval. C'est bien cela, c'est ce que vous avez exposé. Si, pour la prochaine fois, vous pouvez expliciter pourquoi ce choix. Parce qu'il y a également d'autres possibilités.

D'autre part, pour revenir très rapidement à la réunion d'Awala-Yalimapo, il a été demandé au profit des autorités coutumières directement concernées, à savoir Mana, Awala-Yalimapo, Saint-Laurent-du-Maroni, une rencontre au sommet coordonnée normalement par la Commission particulière du débat public avec, face à la Compagnie Montagne d'Or, nous qui venons en appui technique et politique à nos autorités coutumières. Nous avons besoin de travailler, nous voulons argumenter, parce que nous essayons de cultiver l'argumentaire documenté. J'espère que vous pourrez nous donner un certain nombre d'éléments de réponse. Peut-être que vous êtes dans la phase de préparation.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que je considère que ce débat est éminemment guyanais. Et c'est à ce titre que j'ai prononcé tout à l'heure le principe de la transparence et que les autres secteurs de la société guyanaise doivent aussi savoir que cette réunion se prépare. Elle est prévue normalement le 22 mai, au Village Pierre, si j'ai bien compris les derniers éléments, la dernière fois. Merci.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Nous travaillons en effet à la tenue de cette réunion, mais nous ne pouvons pas en dire plus pour aujourd'hui. Je vais demander à la Compagnie, si elle veut bien, de répondre aux différents points évoqués dans ces deux interventions.

Chantal ROY, Directrice Environnement, Montagne d'Or

Je vais apporter quelques éléments de réponse à Monsieur l'habitant de la forêt. Pour votre information, les boues rouges sont dans l'industrie de la bauxite. Il n'y a pas de boues rouges dans l'industrie aurifère. Il y a des boues, mais cela ne s'appelle pas des boues rouges, premièrement.

J'ai dit hier et avant-hier que nous étions en train de préparer une fiche – elle est préparée, elle est en cours de validation – une fiche sur la composition des résidus du parc à résidus. Donc, les métaux lourds qui seront contenus dans ces résidus-là.

Ensuite, concernant le corridor écologie, il est situé à plusieurs kilomètres du site minier. C'est d'ailleurs le PER Bernard. C'est le site qui avait été identifié par l'ONF lors de la création de la RBI pour justement servir de zone de transition entre les deux massifs. Je pourrai revenir avec le nombre de kilomètres exact. Je ne l'ai pas, mais c'est à une très grande distance. Notamment, il y

a la Crique Bernard le long de ce PER, qui est relativement dégradée. Ce sont toutes des zones d'orpillage qui feraient l'objet de réhabilitation par la Compagnie Montagne d'Or, parce que nous savons que les mammifères terrestres ne se déplacent pas en zone ouverte, mais dans des zones boisées, notamment en bordure des cours d'eau où ils peuvent s'abreuver.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Il y a une dame tout au fond qui lève la main depuis assez longtemps, je crois. Et la dame aussi. Les deux, alors. Puis Monsieur devant. Allez-y, Madame.

Élise BIANCHI, Citoyenne

Je m'appelle Élise BIANCHI, je suis citoyenne du monde et habitante de la Terre, et je suis tout à fait d'accord avec... effectivement, il y a des propos qui ont été tenus, qui sont peut-être contraires à la bienséance ou qui ont choqué, mais les personnes d'ici parlent avec leurs tripes, avec leur cœur, quand vous, vous parlez avec votre porte-monnaie. Vous comparez des tonnes d'or avec des hectares de forêt de biodiversité, de plantes médicinales, d'or vert. Vous parlez d'or jaune. Nous, nous vous parlons d'or vert. Nous avons une richesse ici. La Guyane a une richesse qui est inestimable. Monsieur, vous voulez savoir ce que les personnes peuvent faire au lieu de chercher de l'or ? Les anciens n'ont même pas besoin de formation. Les personnes viennent chercher le biopiratage pour que les Amérindiens, les Bushinengue, les Créoles leur apprennent ce que l'on peut faire avec les plantes d'ici. Avec toutes les plantes que vous allez tuer, arracher à la terre, combien de médicaments pouvons-nous faire ? Combien de personnes pouvons-nous soigner ? Quand vous, vous parlez de mort. Les singes, les animaux, toutes ces espèces qui vont disparaître sous vos pelleteuses. Est-ce que cela n'est pas de l'assassinat prémédité ? Pour moi, si. Je suis désolée. Ce que vous allez piller à la terre, toutes les richesses, ce que vous allez arracher avec vos pelleteuses, je suis désolée, mais ça aussi, c'est du vol.

Excusez-moi. Déjà, je n'ai pas l'habitude de parler en public. Je n'ai pas appris à parler en public et je vous parle avec mon cœur et avec mes tripes. Et c'est difficile pour moi, mais je tiens à le dire quand même.

Applaudissements

Parce que ce n'est pas possible de dire que la Guyane n'a comme seul développement la recherche de l'or. La Guyane a une richesse inestimable dans cette ère. Les médicaments aujourd'hui, tous les laboratoires cherchent à faire des médicaments faits à base de produits naturels. Les anciens sont là, sont ici. C'est maintenant qu'il faut profiter de leur savoir pour apprendre comment créer. Ce n'est pas en arrachant les plantes. Vous parlez de réhabilitation. Mais ce que vous allez replanter, pouvez-vous nous assurer que cela aura les mêmes propriétés médicinales que ce que vous arracherez ? Non. Ce que nous pouvons faire au lieu de chercher de l'or, c'est donner la chance à la vie, faire des médicaments à base de plantes médicinales. Il y a beaucoup de métiers que nous pouvons développer grâce à la nature et la Terre mère.

Aujourd'hui, même jamais, nous ne pouvons pas faire des projets comme cela. Ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible.

Applaudissements

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

En fait, c'est un Monsieur au fond. Excusez-moi, je vous avais pris pour une dame. Voulez-vous réagir tout de suite, Monsieur ?

Michel DESMANGLE, Citoyen, employé de CMO

Michel DESMANGLE, agent de la Compagnie. Il était très beau, votre cinéma, Madame. Là, nous sommes dans un débat.

Protestations dans la salle

Deux secondes. Je ne vous ai pas insultés, je ne vous ai pas hués. Avec le respect que j'ai pour vous, ayez du respect pour ceux qui parlent. D'accord ? Parce qu'aujourd'hui personne ne vous hue lorsque vous parlez.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Chacun a le droit de parler.

Michel DESMANGLE, Citoyen, employé de CMO

La moindre des choses est que vous la fermiez, s'il vous plaît. Si nous voulons rester propres de nos propos. Alors, maintenant, une chose.

Interventions hors micro

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, chacun a le droit de parler.

Michel DESMANGLE, Citoyen, employé de CMO

Aujourd'hui, le combat que vous menez est très noble. Pourquoi ? Parce que la même intensité, vous ne l'avez pas envers l'orpaillage illégal. Et j'applaudis cela, parce que vous êtes très forts lorsqu'il s'agit de la légalité. Mais face à l'illégalité, vous êtes incapables, vous tous qui êtes là. M. DUBOILLÉ, vous avez votre équipe, c'est dommage, parce que vous avez l'intelligence, l'intellectualité de pouvoir faire les choses en Guyane, apporter une idée, apporter des choses face à l'illégal. Pour l'instant, le combat qui est mené est nul. Excusez-moi, Monsieur. Il est nul. Et tous ceux qui parlent aujourd'hui, celle qui pleurerait pour la nature, c'est bien beau. Mais ce qui se passe au fond de la nature, est-ce que vous le faites pour eux ? Est-ce que vous pleurez pour eux aujourd'hui ? Non, parce qu'aujourd'hui vous ne le faites pas pour ce qui est illégalement fait. Donc, maintenant, soit nous sommes dans un débat où nous allons parler du fond et de la forme sur le sujet et nous allons avancer. Parce que c'est dommage qu'aujourd'hui en Guyane nous voyions la teneur de la discussion et du débat. Et cela me blesse, parce qu'au lieu d'avoir une discussion constructive, nous sommes toujours dans le négatif, dans les propos et les insultes. Essayez d'être respectueuse, Madame. Essayez d'être respectueuse dans ce que vous faites. C'est tout. Parce que pour l'instant, je vous écoute. Et moi, je paye mes impôts. Je suis habitant de la Guyane. Merci, bonne soirée.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Bien. Je crois qu'une certaine confusion commence à régner. Nous allons terminer cette séance, l'heure est venue. Nous terminons.

Protestations dans la salle

S'il vous plaît. Non, non. Je pense que l'heure est venue de conclure cette séance. Je vois que les gens s'agitent un peu partout. Plus personne ne fait attention à ce qui se dit. Donc, nous arrêtons.

Protestations dans la salle et interventions hors micro

Monsieur le Maire adjoint, vous ne souhaitez pas conclure ? Non, très bien.

Écoutez, pour ma part, je suis un peu navré de voir qu'il n'a pas été possible, lors de cette séance, d'éviter un certain nombre d'incidents regrettables. Il faut que chacun comprenne bien que ces incidents sont de nature à créer un risque sur le débat lui-même.

(
F
i
n

d
,
e
n
r
e
g
i
s
t
r
e
m
e
n